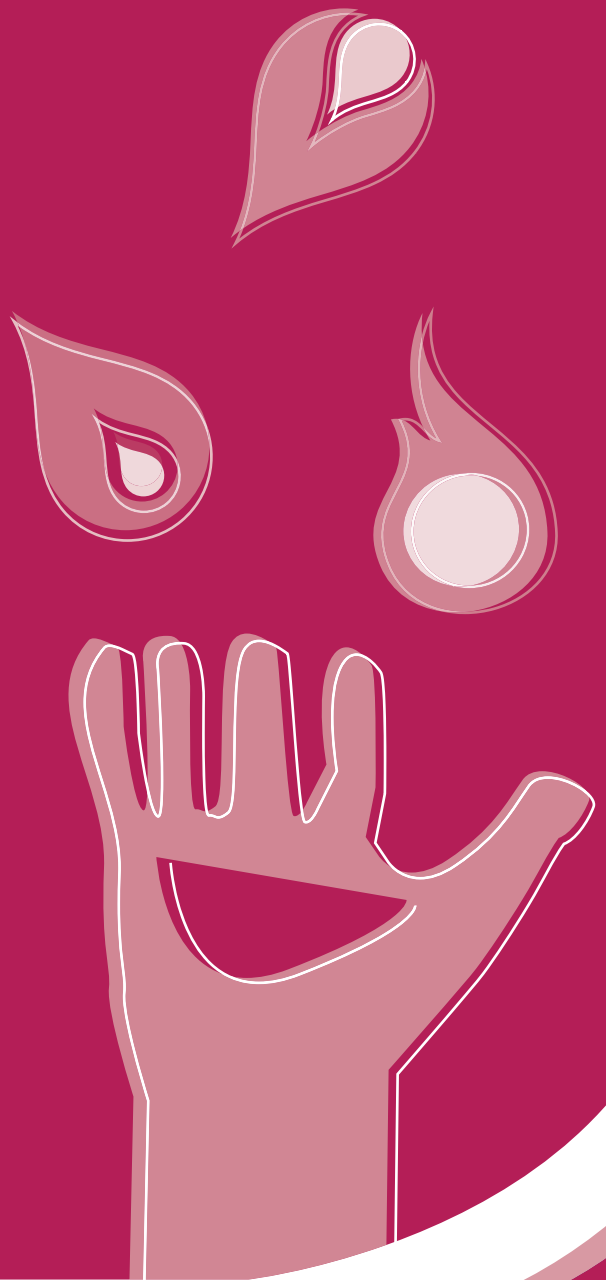


RAPPORT DE CONTROLE DE LA CONCESSION GAZ

2010



Information importante

Conformément à l'article 12 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, « sauf accord de l'administration (l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz et d'électricité SIGERly), la réutilisation des informations publiques est soumise à la condition que ces dernières ne soient pas altérées, que leur sens ne soit pas dénaturé et que leurs sources et la date de leur dernière mise à jour soient mentionnées ».

Abréviations

- AOD : Autorité Organisatrice de la Distribution
- BP : Basse Pression
- CI : Conduite d'Immeuble
- CM : Conduite Montante
- CRAC : Compte-Rendu Annuel de Concession
- DJU : Degrés Jours Unifiés
- GrDF : Gaz réseau Distribution France
- kWh : kilowattheure
- MP : Moyenne Pression
- MWh : Mégawattheure
- NC : Non Communiqué
- OCI : Ouvrages Collectifs d'Immeubles
- PCS : Pouvoir Calorifique Supérieur
- PGR : Procédure Gaz Renforcée
- RODP : Redevance d'Occupation du Domaine Public
- VSR : Véhicule de Surveillance Réseaux





SOMMAIRE

5 LE MOT DU PRESIDENT

6 I. LE ROLE DU SIGERLy

1. Le manque de précision et de régularité de l'information dans le cadre de la PGR 6

2. La cartographie 6

3. L'endommagement de la canalisation de gaz à Saint Didier au Mont d'Or 7

4. L'étude du critère de profitabilité B/I 7

5. Le développement de la coordination 7

6. L'analyse des projets gaz du concessionnaire 7

7. L'expérimentation des compteurs gaz communicants (AMR) 8

8 II. L'ETAT DU PATRIMOINE DE LA CONCESSION

1. L'état des lieux du patrimoine physique de la concession au 31 décembre 2010 8

1.1 Les caractéristiques des canalisations

1.2 L'inventaire des ouvrages de raccordement

2. L'évolution du réseau 11

2.1 Les travaux du concessionnaire

2.2 L'évolution des dépenses

2.3 Les canalisations abandonnées

14 III. LA SECURITE ET LA QUALITE DE LA DISTRIBUTION DE GAZ

1. La maintenance 14

1.1 Les dépenses de maintenance

1.2 La surveillance du réseau

1.3 Le dispositif de vérification des ouvrages de raccordement

2. La continuité de la fourniture 16

2.1 Le suivi des appels des tiers

2.2 Le suivi des incidents

22 IV. LES SERVICES RENDUS AUX USAGERS

1. L'évolution du nombre de points de livraison 22

2. L'évolution de l'énergie consommée 23

3. L'évolution des recettes d'acheminement 23

4. L'évolution du coût de l'acheminement du gaz 23

5. Les enquêtes de satisfaction 24

24 V. LE DOMAINE COMPTABLE ET FINANCIER

1. La valeur du patrimoine et l'amortissement des ouvrages 25

2. L'évolution de la valeur comptable par type d'ouvrage 25

2.1 Les canalisations

2.2 Les postes de distribution

2.3 Les autres ouvrages

3. Les provisions 26

4. Le droit du concédant 27

5. Les flux financiers 27

5.1 La redevance de concession R1

5.2 La redevance d'occupation du domaine public (RODP)

6. Le rapprochement des inventaires technique et comptable 27

6.1 L'exposé de la démarche

6.2 L'analyse du rapprochement des bases technique et comptable pour les canalisations

6.3 L'analyse des bases technique et comptable des autres ouvrages

29 CONCLUSION

30 ANNEXES

// 1 - Réponses du concessionnaire aux demandes formulées dans le rapport de contrôle 2009

// 2 - Courrier GrDF / Cartographie Saint Didier au Mont d'Or



Le mot du Président

La préservation d'un service public de qualité est l'un des objectifs majeurs et prioritaires pour le Sigerly. Ainsi j'ai le plaisir de vous présenter le rapport de contrôle de l'autorité concédante pour le service public de la distribution de gaz pour l'année 2010 réalisé par notre syndicat.

Ce rapport qui s'attache à évaluer la performance du concessionnaire GrDF s'inscrit dans les missions de contrôle et d'organisation de la distribution qui sont dévolues au Sigerly.

En préambule, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour rappeler ici une précision essentielle qui prête parfois à confusion, à savoir, que les réseaux de distribution publique de gaz de notre concession, qui sont des biens mis à la disposition du concessionnaire pour la durée du contrat, font partie intégrante de la concession Sigerly et constituent des biens de retour à l'autorité concédante.

Je tiens à souligner le travail collaboratif du concessionnaire mené tout au long de l'année qui a permis d'apporter de nombreuses réponses aux questions que nous avons posées lors du précédent exercice et de collecter de manière fluide les données nécessaires à ce rapport 2010. Celui-ci met en relief, entre autres, le besoin de poursuivre la fiabilisation de la base technique des branchements en privilégiant le repérage de ces conduites permettant de réduire les risques d'endommagement encore trop fréquents. Je tiens cependant à sa-

luer les efforts réalisés par le concessionnaire en matière de sensibilisation des acteurs aux risques d'endommagements des canalisations de gaz. Je me réjouis également de la sortie du décret « DT-DICT » du 7 octobre dernier qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2012 et permettra de renforcer les dispositifs d'interventions visant à améliorer la sécurité des travaux à proximité des réseaux.

En outre, au chapitre comptable, ce rapport de contrôle met en avant le besoin d'obtenir du concessionnaire une lisibilité parfaite des provisions pour le renouvellement des ouvrages qui est un paramètre déterminant pour notre concession. Je reste confiant sur les capacités du concessionnaire à nous fournir l'ensemble de ces données.

Je souhaite également préciser que l'année 2010 a été l'occasion de mettre en valeur deux communes de notre concession qui ont eu l'opportunité de tester de nouveaux compteurs communicants sur un des quatre territoires nationaux de l'expérimentation organisée par GrDF sous l'égide de la Commission de

Régulation de l'Energie. Le Sigerly qui a activement participé à ce test tient d'ailleurs à souligner l'excellente collaboration du distributeur qui a donné lieu à de fructueux échanges.

Enfin, au regard des évolutions introduites par la loi Nome, je me félicite du libre exercice de la réversibilité pour la fourniture de gaz permettant à l'utilisateur un droit de retour aux tarifs réglementés et de la mise en place d'une procédure automatisant l'attribution du Tarif Spécial de Solidarité pour le gaz naturel par le croisement des fichiers des organismes d'assurance maladie et des fournisseurs d'énergie (sous le contrôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés).

Dans un contexte économique difficile où la lutte contre la précarité énergétique est un des objectifs nationaux, je souhaite une nouvelle fois rappeler que j'ai particulièrement à cœur de préserver un service public de la distribution de gaz de qualité et veillerai à remplir les missions qui sont les nôtres.

Pierre ABADIE





I. LE ROLE DU SIGERLy

La loi du 15 juin 1906 reconnaît à l'Etat et aux collectivités territoriales le statut d'autorité concédante pour le service public de la distribution gaz. Le SIGERLy gère la concession du réseau de distribution, pour le compte de 55 communes membres. Ainsi, en 1994, le SIGERLy a signé avec Gaz de France (GDF) le renouvellement du contrat de concession pour une durée de 25 ans.

A la différence de la distribution publique d'électricité, celle du gaz n'est pas soumise à une obligation de desserte universelle des usagers. Le gaz étant une énergie fortement concurrentielle, le réseau de distribution voit son développement lié à des critères de rentabilité économique. Sur le territoire du SIGERLy, une seule commune n'est pas desservie par le réseau public de distribution.

La concession « gaz » 2010

(Source : CRAC)

- 55 communes desservies par le gaz
- 2 056 kilomètres de canalisation
- 198 583 points de livraison
- 5 698 886 MWh acheminés
- 161 postes de détente

EN CHIFFRES

Propriétaire du réseau de distribution sur son territoire, le SIGERLy assure la mission de contrôle du concessionnaire, reconnue à l'article L. 2224-31 du Code

Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Cette activité se traduit notamment par :

- le contrôle en continu, en fonction des orientations souhaitées par les élus du syndicat, en particulier les réclamations collectées par le syndicat ;
- des réunions d'échange trimestrielles entre le syndicat et le concessionnaire, auxquelles s'ajoutent des réunions thématiques ;
- l'analyse du Compte-Rendu d'Activité de la Concession (CRAC) fourni par le délégataire pour l'activité de l'année n-1 ;
- l'analyse de données fournies par le concessionnaire sur demande du SIGERLy.

La partie suivante met en relief quelques dossiers traités par le SIGERLy pour en souligner les enjeux et apporter des améliorations au service rendu.

1. Le manque de précision et de régularité de l'information dans le cadre de la PGR

☹ Seules 40 PGR ont fait l'objet d'une information de l'AOD sur les 48 déclenchées en 2010 sur le territoire, soit 83% des PGR.

➔ L'autorité concédante demande à être informée systématiquement par le concessionnaire de tout

incident significatif et de toute PGR déclenchée sur son territoire.

➔ Le SIGERLy demande également des informations plus précises, notamment en termes de durée et de nombre de clients coupés.

2. La cartographie

Le rapport de contrôle 2009 avait mis en relief la difficulté pour l'autorité concédante, de disposer de la mise à jour annuelle des fichiers et données numériques cartographiques, conformément à la signature de la convention bipartite du 7 juillet 2008. En effet, les données transmises étaient incomplètes.

☹ Le concessionnaire déclare le 21 octobre 2010 lors d'une réunion organisée par le délégant, ne plus disposer du même outil cartographique en 2010 suite à la séparation de l'outil commun du service mixte utilisé par les gestionnaires électricité et gaz. Le nouveau logiciel géré par le délégataire est désormais national. Le concessionnaire n'est plus en mesure de fournir la couche cadastrale du fond de plan. La version remise au délégant comprend donc l'architecture sans fond de plan.

😊 Le concessionnaire lors de sa réponse officielle au rapport de contrôle 2009 du 10 mars 2011 confirme cette position et régularisera la situation en 2011.

➔ L'autorité concédante demande la transmission systématique des mises à jour annuelles cartographiques pour l'ensemble de son réseau de distribution.

3. Endommagement de la canalisation de gaz à Saint Didier au Mont d'Or

😊 Lors des deux précédents rapports de contrôle, le SIGERly avait demandé au concessionnaire le justificatif de mise à jour de la cartographie afin de vérifier que les anomalies détectées lors de l'endommagement d'une canalisation de gaz naturel sur la commune de St Didier au Mont d'Or avaient été prises en compte par GrDF. Par courrier du 20 septembre 2011, le concessionnaire a apporté la justification que les mesures de correction ont bien été reportées sur les plans (cf. annexe 2).

4. Etude du critère de profitabilité B/I sur la commune de Tassin la Demi Lune

La démarche d'analyse par échantillonnage des études de faisabilité liées aux extensions du réseau de distribution publique de la concession sera traitée dans le prochain rapport 2011.

5. Le développement de la coordination

La réunion annuelle de coordination et de présentation des programmes de travaux respectifs du

concessionnaire et de l'autorité concédante a eu lieu le 19 janvier 2010 dans les locaux du SIGERly. Elle permet non seulement de détecter les éventuelles coordinations de travaux entre les deux maîtres d'ouvrage, mais permet également au concessionnaire de recenser les opportunités de densification et de développement du réseau existant lors des travaux réalisés par le SIGERly. Les méthodes et conditions de mise en œuvre des ouvrages de distribution de gaz et d'électricité étant assez différentes, la pose en tranchée commune de manière coordonnée est très rarement réalisée. Par contre, les interventions sont coordonnées et programmées afin de n'aboutir qu'à une seule réfection de voirie.

😊 L'étude par le concessionnaire des opportunités de densification et de développement du réseau existant lors de travaux réalisés par le SIGERly s'est soldée en 2010 par la réalisation de trois nouveaux raccordements pour le concessionnaire. L'étude menée l'année précédente avait permis la réalisation d'un seul raccordement.

6. L'analyse des projets gaz du concessionnaire

► Comparaison entre les opérations immobilisées et les projets gaz déposés par GrDF en 2010 :

Dans le CRAC 2010, 128 chantiers ont été réalisés sur le territoire de la concession.

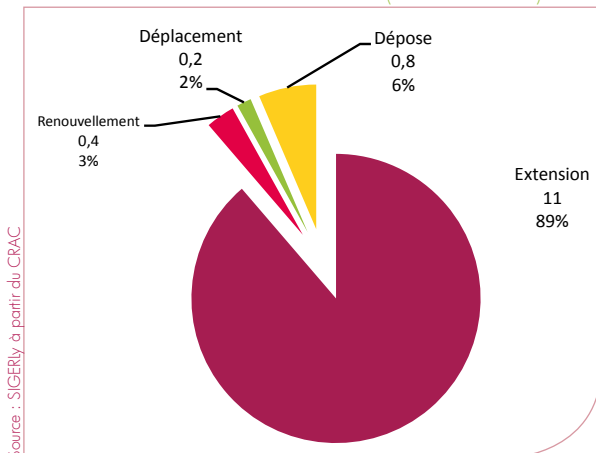
☹ L'autorité concédante constate ne pas avoir reçu 49 projets gaz de la part du concessionnaire

(45 sur le périmètre Lyon Métropole). Un dysfonctionnement avait été constaté dans l'outil de suivi de GrDF à la suite du rapport de contrôle 2009 (cf. réponse du concessionnaire en annexe 1). Par conséquent, ce dysfonctionnement a généré une fourniture partielle des projets gaz pour 2009 et 2010.

➔ L'autorité concédante prend note de la réponse du concessionnaire et s'assurera qu'en 2011 tous les projets gaz ont été transmis. Elle sollicite le concessionnaire pour qu'il vérifie que les mesures prises pour assurer la transmission systématique de tous les projets gaz sur le territoire de la concession au fil de l'eau ont bien été respectées.

► Répartition des chantiers à partir des projets gaz transmis par le concessionnaire

Chantiers sous maîtrise d'œuvre GrDF (km de réseau et %)



Une forte proportion des travaux réalisés par le concessionnaire concerne des travaux d'extension.



7. L'expérimentation des compteurs communicants

Fin 2009, le SIGERly intègre le groupe de travail encadré par la CRE (Commission de régulation de l'Énergie) sur le projet « nouveaux compteurs gaz AMR » (Automated Meter Reading) permettant l'éligibilité en zones de test pour 2 des 55 communes de son territoire desservies en gaz. Ainsi, d'avril à juin 2010, environ 5 000 abonnés du gaz à Pierre Bénite et Saint Genis Laval ont été équipés de modules ou de compteurs communicants permettant un relevé à distance des index de leur consommation. Cette expérimentation, concerne également les communes d'Auch, Etampes et Saint Omer. Au total, ce sont quelques 20 000 compteurs qui ont été concernés. 4 équipementiers développant des technologies différentes ont été sélectionnés. En testant quatre solutions, le distributeur souhaite construire, à partir des différents retours (avantages et inconvénients) sur chaque dispositif, la technologie la plus adaptée pour la France. Début 2011, GrDF établira un bilan de l'expérimentation. En fonction des résultats, la CRE décidera s'il y aura ou non une éventuelle généralisation. En effet, si ce test national est probant, le déploiement du système aux 11 millions de clients français du gaz pourrait être mis en place à partir de fin 2013, début 2014.

Un focus sera réalisé sur les retours d'expérience de cette expérimentation dans le prochain rapport de contrôle.



L'ÉTAT DU PATRIMOINE DE LA CONCESSION

Par son contrôle, le SIGERly contribue au maintien et à la valorisation du patrimoine de ses communes membres. Les indicateurs analysés dans ce rapport de contrôle 2010 sont dans la continuité de l'année précédente afin d'en mesurer les évolutions d'une année sur l'autre.

1. L'état des lieux du patrimoine physique au 31 décembre 2010

Le réseau gaz se caractérise par son niveau de pression : la basse pression (BP) et la moyenne pression (MP). Le tableau ci-après récapitule les différents types de canalisations existants.

Type de canalisations	Niveau de pression
Moyenne pression (MP)	MPC 4 à 19,2 bars
	MPB 0,4 à 4 bars
	MPA 0,05 à 0,4 bars
Basse pression (BP)	BPA 0,018 à 0,05 bars
	BP 0,017 à 0,025 bars

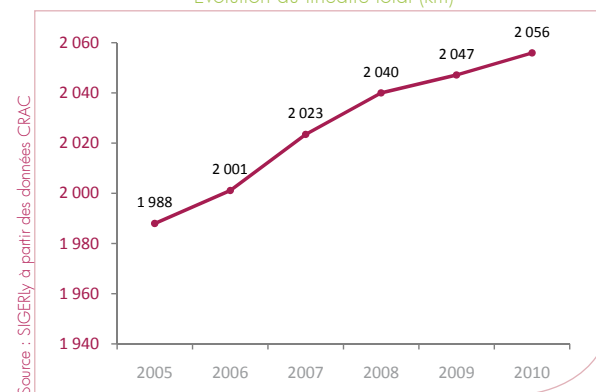
1.1 Les caractéristiques des canalisations

► La progression du réseau

😊 Toutes canalisations confondues, le nombre de

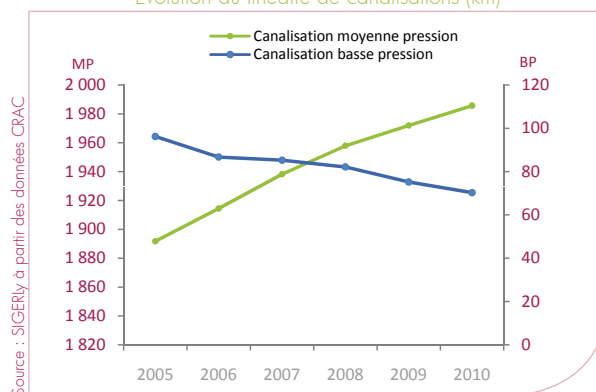
kilomètres de canalisation progresse entre 2009 et 2010, + 0,43%, avec une hausse des canalisations exploitées MP et une baisse des canalisations exploitées BP.

Evolution du linéaire total (km)



Source : SIGERly à partir des données CRAC

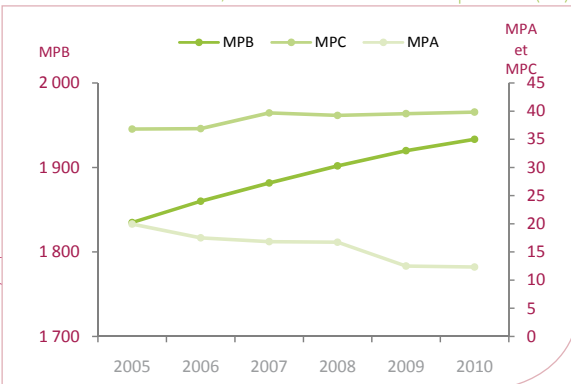
Evolution du linéaire de canalisations (km)



Source : SIGERly à partir des données CRAC

:: Zoom sur les canalisations MP

Evolution du linéaire MP, en fonction du niveau de pression (km)



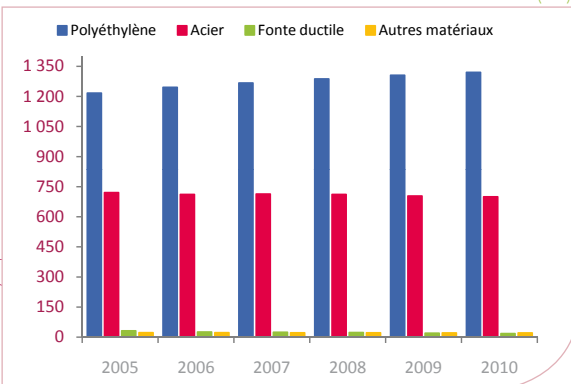
Source : SIGERly à partir des données CRAC

Les mêmes tendances qu'en 2009 sont observées sur le réseau moyenne pression :

- Une augmentation du linéaire de canalisations MPB (+0,71%) et MPC (+0,70%)
- Une légère baisse pour les canalisations exploitées en MPA (-1,17%)

► La structure du réseau selon le type de matériau

Evolution des linéaires de canalisation en fonction des matériaux (km)



Source : SIGERly à partir des données CRAC

La majorité du réseau gaz est constitué en polyéthylène : sa proportion augmente entre 2009 et 2010 de + 1,12%.

Les autres matériaux constitutifs des canalisations sont de moins en moins présents sur la concession :

- La fonte ductile est progressivement retirée. Entre 2009 et 2010, le nombre de kilomètres de fonte ductile baisse de 8%, soit - 1 571,2 mètres. Cette diminution concerne les communes suivantes :
 - ↳ Villeurbanne : - 1 465,3 mètres ;
 - ↳ Oullins : - 63,3 mètres ;
 - ↳ Fontaine sur Saône : - 42,8 mètres.

- L'acier recule également (- 0,57%) ainsi que pour les autres matériaux (- 1,26%).

► L'âge du réseau

L'âge du réseau par décennie (km)



Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

L'âge moyen du réseau de la concession a légèrement augmenté entre 2009 et 2010, passant de 22,4 ans et 22,6 ans.

Le rapport de contrôle de 2009 avait mis en relief

une anomalie pour le réseau de la décennie 20-30 ans (voir graphique édition 2009) et a suscité des interrogations sur son renouvellement. Cette anomalie a été rectifiée par le concessionnaire après une mise en cohérence de la base.

➔ L'autorité concédante encourage le concessionnaire à poursuivre sa démarche de fiabilisation de l'inventaire.

↳ L'âge du réseau MP

Décennie		MPA	MPB	MPC	TOTAL
50-60	km	0,48	4,30	0	4,78
	%	3,88	0,22	0	0,24
60-70	km	7,65	164,26	0,75	172,66
	%	61,99	8,50	1,88	8,70
70-80	km	2,74	299,23	14,48	316,45
	%	22,21	15,48	36,34	15,94
80-90	km	0,73	461,64	10,63	473
	%	5,92	23,88	26,69	23,82
90-00	km	0,47	574,30	6,31	581,08
	%	3,80	29,70	15,83	29,26
00-10	km	0,27	413,37	7,67	421,32
	%	2,20	21,38	19,26	21,22
2010	km	0	16,37	0	16,37
	%	0	0,85	0	0,82
TOTAL	km	12,3	1933,5	39,8	1985,7
	%	100	100	100	100

Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

La part du réseau MP de plus de 45 ans augmente entre 2009 et 2010, passant de 1,9% à 3%, soit 60 kilomètres.





☹ Malgré la demande de l'autorité concédante en 2009, le concessionnaire n'a pas pu fournir les montants des provisions mobilisées pour le renouvellement du réseau ancien. Lors de sa réponse écrite au rapport de contrôle 2009, celui-ci a expliqué que les provisions pour renouvellement sont constituées au niveau national, afin de traiter des projets d'envergure, ne permettant pas d'affiner les données à la maille de la concession (cf. annexe 1).

➔ Cette réponse n'est pas satisfaisante compte tenu de l'impossibilité pour l'autorité concédante d'exercer sa mission de contrôle à la maille de la concession. Le SIGERly renouvelle sa demande afin d'obtenir les montants de provisions utilisées pour le renouvellement du réseau.

↳ L'âge du réseau MP

☹ La part de canalisations exploitées basse pression âgées de plus de 45 ans augmente entre 2009 et 2010 passant 1,4% à 2,7%. Toutefois, le nombre de kilomètres reste marginal : 1,9 kilomètres.

☹ La demande de l'autorité concédante en 2009 n'a pas été satisfaite. Le concessionnaire n'a pas fourni les montants des provisions mobilisées pour le renouvellement du réseau ancien. Lors de sa réponse écrite au rapport de contrôle 2009, celui-ci a expliqué que les provisions pour renouvellement sont constituées au niveau national, afin de traiter des projets d'envergure, ne permettant pas d'affiner les données à la maille de la concession (cf. annexe 1).

➔ Cette réponse n'est pas satisfaisante compte tenu de l'impossibilité pour l'autorité concédante

d'exercer sa mission de contrôle à la maille de la concession. Le SIGERly réitère sa demande afin d'obtenir les montants de provisions utilisées pour le renouvellement du réseau.

➔ L'autorité concédante s'inquiète du vieillissement des canalisations qu'elle a concédé et souhaite connaître la stratégie du concessionnaire face à cette situation.

Décennie		BP	BPA	TOTAL
50-60	km	0,19	0	0,19
	%	0,28	0	0,27
60-70	km	13,84	0,09	13,93
	%	20,27	4,30	19,82
70-80	km	26	1,11	27,11
	%	38,07	55,92	38,58
80-90	km	18,42	0,51	18,93
	%	26,97	25,78	26,94
90-00	km	5,33	0,13	5,46
	%	7,81	6,32	7,77
00-10	km	4,46	0,15	4,62
	%	6,54	7,68	6,57
2010	km	0,04	0	0,04
	%	0,06	0	0,05
TOTAL	km	68,3	2,0	70,3
	%	100	100	100

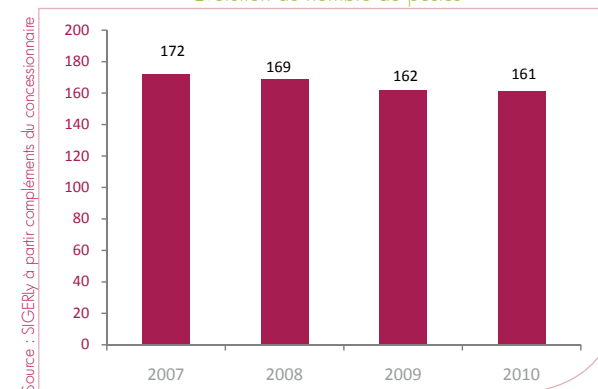
Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

1.2 L'inventaire des ouvrages de raccordement

► Les postes de distribution publique

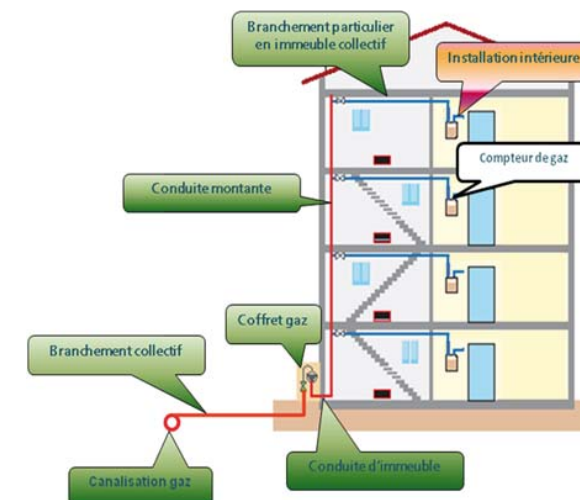
😊 Un poste sur la commune de Caluire-et-Cuire a été supprimé au cours du programme de travaux 2010.

Evolution du nombre de postes



Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

► Les autres ouvrages



Source : GrDF

↳ Les branchements

Les données 2008 étaient peu fiables car l'inventaire des branchements collectifs s'est terminé fin 2009. Le concessionnaire nous avait indiqué réaliser des ajustements en fonction des opérations de maintenance.

Après examen des données 2010, il semble que l'inventaire des branchements collectifs gagne en fiabilité avec une hausse de + 0,45% pour les branchements d'immeubles collectifs et + 0,27% pour les branchements particuliers en habitat collectif.

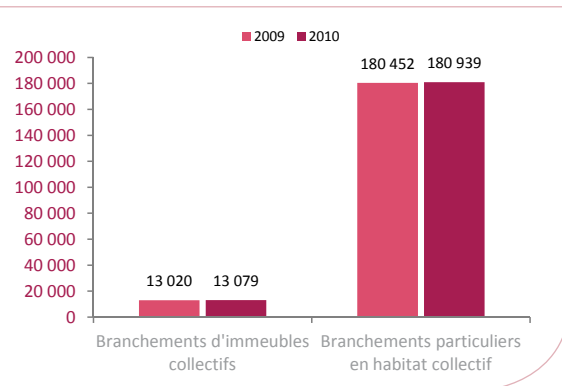
☹ Le concessionnaire nous confirme ne pas pouvoir nous transmettre une base exhaustive des branchements individuels (cf. Annexe 1 – courrier de réponse du concessionnaire relatif au rapport de contrôle 2009). Le concessionnaire réalise seulement le repérage cartographique des nouveaux branchements, conformément à l'arrêté du 13 juillet 2000.

➡ L'autorité concédante regrette que le concessionnaire ne réalise pas de repérage systématique des branchements, en particulier au vu des conclusions tirées sur les incidents gaz en 2009 et 2010 (cf. suite du rapport). Elle demande que cette démarche soit entreprise, notamment pour des questions de sécurité et d'inventaire des ouvrages concédés.

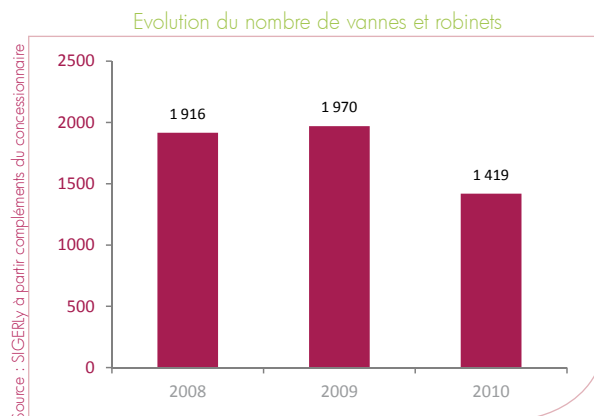
➡ L'autorité concédante demande également l'accès à la base technique correspondant aux branchements repérés depuis l'arrêté du 13 juillet 2000.

Source : SIGERly à partir compléments du concessionnaire

Nombre de branchements en 2009 et 2010



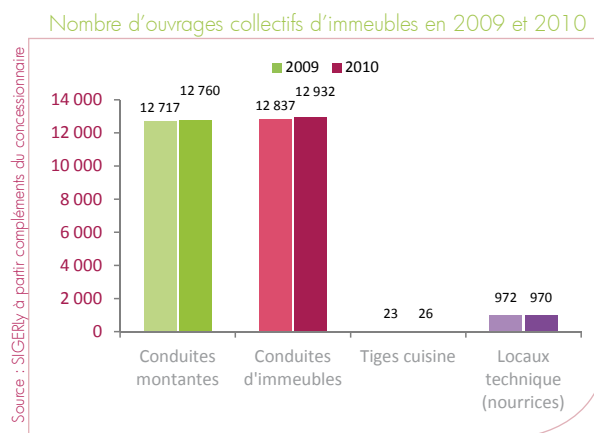
↳ Les vannes et robinets



Le nombre de vannes et robinets utiles à l'exploitation a baissé de 28% (551 unités entre 2009 et 2010). Le concessionnaire justifie cette baisse importante par la réalisation d'un schéma de vannage optimisé, qui n'est pas encore finalisé.

➡ L'autorité concédante sollicite le concessionnaire pour que celui-ci lui présente prochainement son schéma de vannage.

↳ Les ouvrages collectifs d'immeuble

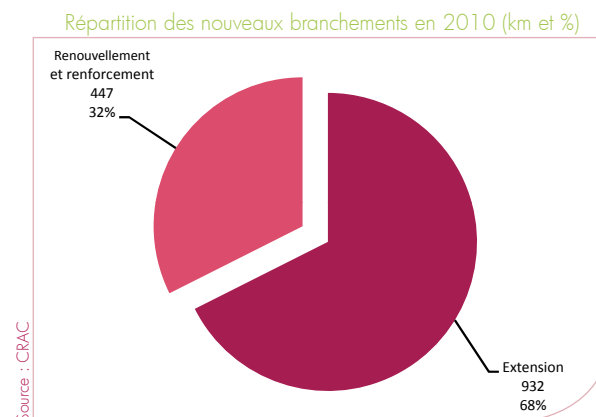
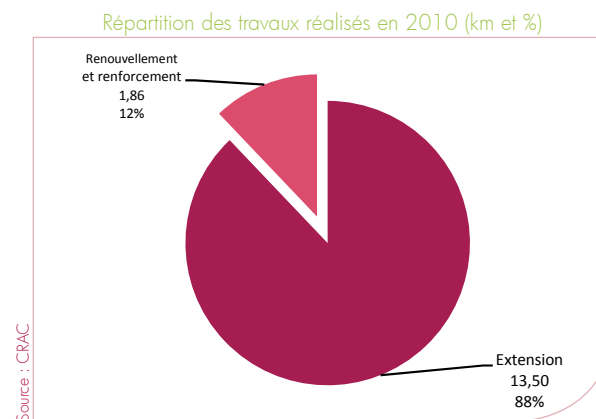


Chaque catégorie d'ouvrages collectifs progresse légèrement entre 2009 et 2010 (évolution logique compte tenu de la dynamique de l'urbanisme local).

2. L'évolution du réseau

2.1 Les travaux du concessionnaire

▶ Les travaux réalisés en 2010





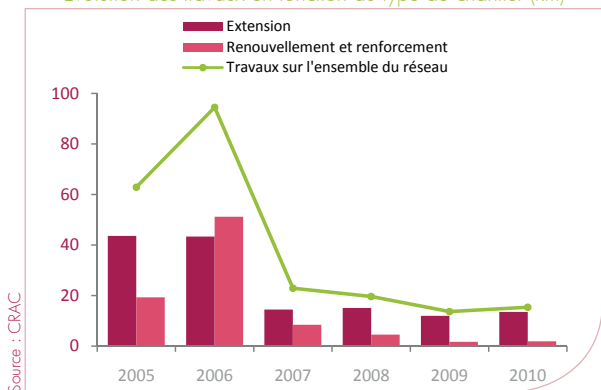
Comme en 2009, les extensions du réseau de distribution publique restent les principaux chantiers réalisés par le concessionnaire en 2010.

➔ L'autorité concédante renouvelle sa demande de différencier le renforcement du renouvellement.

► L'évolution des travaux par type de chantier

↳ Le réseau

Evolution des travaux en fonction du type de chantier (km)



😊 Après une baisse notoire en 2009 (-20,7%), le nombre de kilomètres réalisés en extension progresse de +13,1% en 2010.

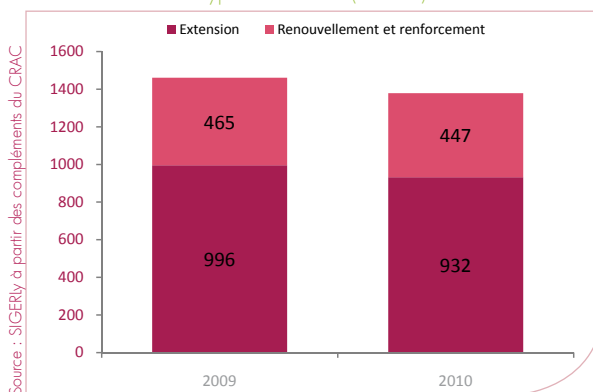
😊 En 2009, le nombre de kilomètres en renforcement/renouvellement avait fortement baissé (-63%). En 2010, celui-ci augmente à nouveau en 2010 (+10,7%).

↳ Les nouveaux branchements

L'activité « nouveaux branchements » sur le poste « extension » représente plus du double de celle des

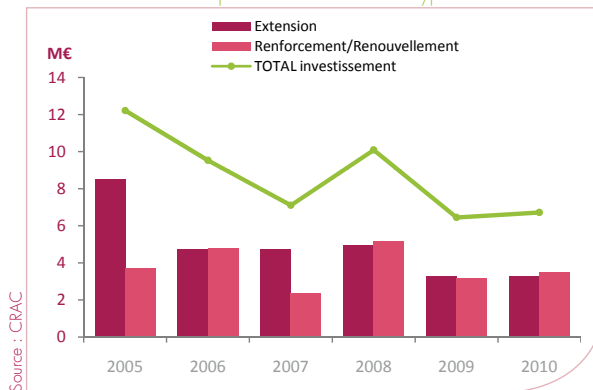
« nouveaux branchements » « renouvellement/renforcement ». L'activité « renouvellement/renforcement » concerne les « nouveaux branchements » sur réseau existant et le renouvellement des branchements vétustes existants.

Evolution de nouveaux branchements en fonction du type de chantier (nombre)



2.2 L'évolution des dépenses

Evolution des dépenses en fonction du type de chantier



😊 Les montants des investissements du concessionnaire réalisés sur la concession sont en légère hausse

en 2010 (+4%). Cette situation s'explique par la hausse des dépenses de l'activité renforcement et renouvellement. Vu du concessionnaire la politique de renouvellement est orientée à partir de facteurs de risques identifiés au niveau national et se traduit par une sécurisation du réseau et par un renouvellement des branchements sensibles. Les extensions sont en légère baisse, - 0,6%.

Remarque :

En réponse à nos demandes non abouties (rapports 2008 et 2009), le concessionnaire nous a affirmé qu'il lui était difficile de produire une liste exhaustive de tous les chantiers, avec les dépenses et les kilomètres réalisés selon le type de chantier et le niveau de pression. Il a été convenu de réaliser cette analyse sur un échantillon de chantiers. Cette étude n'ayant pu être effectuée en 2011, elle sera mise en place dès l'année 2012.

2.3 Les canalisations abandonnées

Evolution du linéaire de canalisations abandonnées (km)



☹️ L'évolution des canalisations abandonnées reste stable entre 2009 et 2010.

😊 Le concessionnaire a fourni pour 2009 et 2010 un état détaillé des canalisations abandonnées qui permettrait de mieux suivre les évolutions sur le réseau concédé.

Matière déposée	2010		
	m déposés	m présents sur la concession	% déposé
Acier	2 544,7	699 002,8	0,36
Cuivre	191,8	20 204,7	0,95
Fonte ductile	453,5	17 326,1	2,62
Plomb	46	152,6	30,14
Polyéthylène	1 153,1	1 319 241,6	0,09
Total général	4 389,1	2 055 927,8	0,21

Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

En 2010, les travaux ont été réalisés en majorité sur des canalisations en plomb, et dans une moindre mesure sur celles en fonte ductile.

L'autorité concédante a également pu réaliser une étude détaillée par commune des canalisations abandonnées. Au vu des écarts constatés, elle a sollicité le concessionnaire pour connaître les raisons de ces incohérences. Le gestionnaire a proposé de lui fournir une synthèse des écarts par commune.

➡️ L'autorité concédante demande au concessionnaire de lui transmettre cette synthèse.

Pression	2010
BP	2 267,7
MP	2 121,4
Total	4 389,1

Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

En 2010, les dépôts des canalisations concernent de manière quasi-équivalente les canalisations en moyenne et basse pression.





LA SECURITE & LA QUALITE DE FOURNITURE DE GAZ

L'autorité concédante est garante du service public de la distribution de gaz qui est un enjeu primordial. La qualité de distribution de gaz est étroitement liée à la sécurité du réseau et à son exploitation. Deux indicateurs permettent de mesurer la qualité du service rendu en matière de distribution : la politique de maintenance mise en œuvre par le concessionnaire et le suivi des incidents. Les indicateurs annuels sont comparés pour assurer une continuité dans le suivi de la concession. Ils sont complétés par quelques nouvelles données.

1. La maintenance

1.1 Les dépenses de maintenance

😊 Pour la seconde année consécutive, le concessionnaire a transmis à l'autorité concédante le montant des dépenses de maintenance des ouvrages, reconstitué selon une clé de répartition prenant en compte le patrimoine de la concession et les opérations réellement réalisées sur la concession. Cette demande avait été formulée dans le précédent rapport.

😊 Le montant des dépenses de maintenance augmente de 2009 à 2010, passant de 953,4 k€ à 985,3 k€, soit une hausse de 3,3%.

➡ L'autorité concédante renouvelle sa demande d'obtenir les informations précises sur les dépenses réelles de maintenance à la maille de la concession et non par clé de répartition, puisqu'elles jouent un rôle essentiel en matière de sécurité.

1.2 La surveillance du réseau

La surveillance du réseau gaz est réalisée de deux manières :

- soit avec le véhicule de surveillance des réseaux (VSR) ;
- soit par une surveillance à pied lorsqu'il est impossible d'utiliser le VSR.

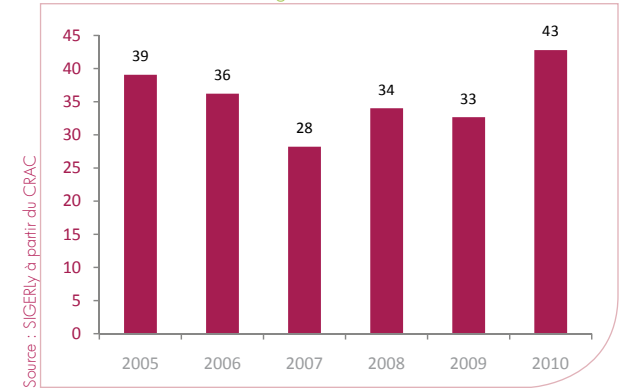
Le réseau est surveillé tous les quatre ans pour les canalisations exploitées en moyenne pression et tous les ans pour celles exploitées en basse pression. Les réseaux neufs sont systématiquement surveillés dans les douze mois qui suivent leur mise en service.

► Le pourcentage de réseau surveillé

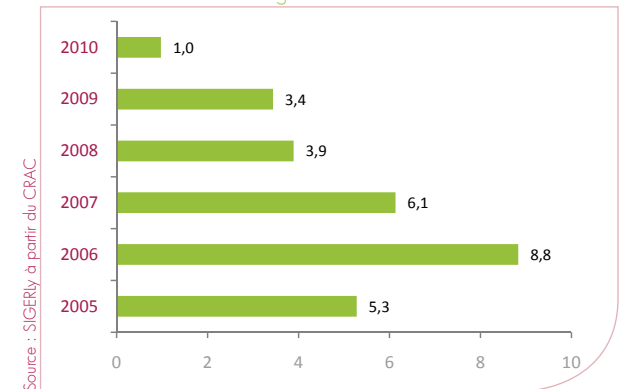
😊 Le pourcentage de réseau surveillé augmente de façon significative sur le réseau, ce qui est positif en matière de sécurité.

😊 En parallèle, le pourcentage de fuites détectées continue à décroître.

Pourcentage de réseau surveillé



Pourcentage de fuites détectées



Bilan des km surveillés		par VSR	à pied	Total
2010	km	688 701	191 047	879 748
	% surveillé	33%	9%	43%
2009	km	521 452	147 958	669 410
	% surveillé	25%	7%	33%
2010	km	574 245	120 001	694 246
	% surveillé	28%	6%	34%

Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

😊 La surveillance des réseaux de la concession via le VSR ou à pied progresse en 2010. Au global, 43% des canalisations ont été contrôlés. Pour la surveillance par VSR, une augmentation significative du nombre de kilomètres et de la part surveillée est observée. Les variations du nombre de kilomètres surveillés sont justifiées vu du concessionnaire par les modalités d'organisation des tournées VSR, réalisées en grappe.

😊 Deux communes, Chaponost et Neuville sur Saône, dont le réseau basse pression doit être surveillé une fois par an, n'ont pas fait l'objet d'un contrôle VSR. La surveillance a été effectuée à pied.

➡ L'autorité concédante demande pour chaque année et de manière systématique la justification du respect de la réglementation en matière de surveillance des réseaux de gaz, notamment pour la surveillance annuelle du réseau basse pression, proposition faite dans le courrier de réponse au rapport de contrôle 2009.

► Zoom sur la protection des canalisations en acier

Les canalisations en acier doivent être protégées de la corrosion. La surveillance de ce type de canalisation est reconnue :

- à l'article 4 du contrat de concession qui précise que « le concessionnaire apportera un soin particulier à la vérification de l'étanchéité des ouvrages concédés, du bon fonctionnement des vannes et divers appareils, des mises à la terre et des ouvrages de protections cathodiques » ;

- à l'article 20 de l'arrêté du 13 juillet 2000 qui précise que « les canalisations de réseau en acier enterrées font l'objet d'une protection par revêtement ainsi que d'une protection cathodique contre la corrosion... ».

Pour le réseau souterrain, après analyse des données fournies pour la première fois par le concessionnaire en 2009, les conclusions suivantes peuvent être tirées :

- 98,2% du réseau en acier est protégé et 13 communes ont une double protection ;
- les réseaux en acier de 14 communes sont protégés à partir d'une desserte voisine ;
- les réseaux en acier de 28 communes sont protégés à partir d'ouvrages concédés (postes de soutirage, postes de drainage et anodes réactives) ;
- les réseaux en acier de 19 communes sont protégés à partir d'une installation GRT gaz.

Le concessionnaire a également transmis le nombre de prises de potentiels implantées, soit 1149 (+37,3% par rapport à 2009) prises de potentiels, pour 778 mesures de contrôle (+10% par rapport à 2009).

😊 Pour la seconde année consécutive, le concessionnaire a transmis certaines données relatives à la protection des canalisations en acier.

☹ Le contrôle effectué n'a concerné que 67,7% des potentiels implantés, en nette baisse par rapport à 2009.

☹ Le concessionnaire n'a pas transmis les résultats des campagnes de mesure. Dans sa réponse au rapport de contrôle précédent, le concessionnaire a confirmé qu'il ne transmettait pas les valeurs de potentiels anormaux.

➡ Comme proposé par le concessionnaire dans son courrier du 10 mars 2011, l'autorité concédante demande l'accès aux attestations d'inspection du réseau contrôlé, en complément des données transmises.

1.3 Le dispositif de vérification des ouvrages de raccordement

► Les postes de détente

	Nb de postes	Nb de postes contrôlés	% de postes contrôlés
2008	169	86	50,9
2009	162	61	37,7
2010	161	88	54,7

Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

😊 En 2010, une part plus importante des postes a été contrôlée, légèrement supérieur au niveau de 2008.

☹ Toutefois, les postes de 7 communes n'ont pas été contrôlés : Albigny sur Saône, Chaponost, Couzon au Mont d'Or, Fontaines St Martin, Francheville, Grigny, Tassin la Demi Lune.



► Les branchements

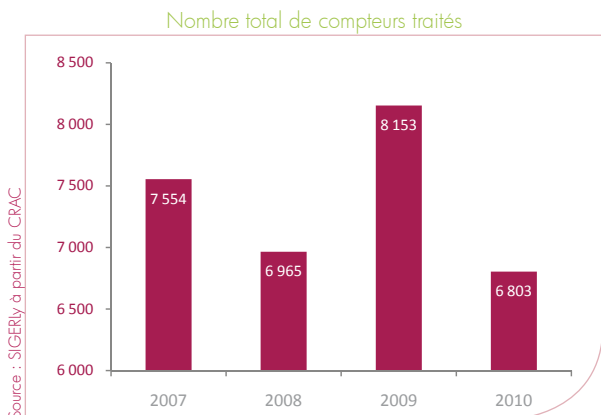
La surveillance des branchements s'effectue soit via le VSR, soit lors de la surveillance des ouvrages collectifs. Le concessionnaire nous affirme qu'il n'existe pas de tableau spécifique de surveillance pour les branchements.

► Les compteurs

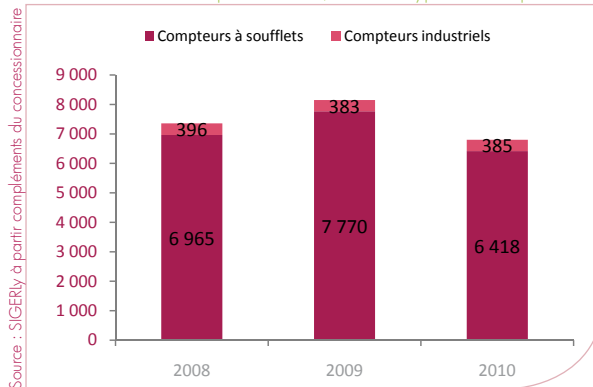
Le décret du 6 septembre 1974 et l'arrêté du 23 octobre 1974 précise que le gestionnaire du réseau doit vérifier périodiquement les dispositifs de comptage : tous les 20 ans pour les compteurs secs à soufflets et tous les 5 ans pour les compteurs à pistons rotatifs, de vitesse et à tourbillons.

☹ Le nombre de compteurs traités en 2010 baisse de 16,6% atteignant son plus bas niveau depuis 2007. La baisse générale affecte uniquement les compteurs à soufflet.

😊 Le nombre de compteurs industriels traités reste stable sur les trois dernières années.



Evolution des compteurs traités, selon le type de compteurs



► Les autres ouvrages

		Nb organes	Nb organes contrôlés	% organes contrôlés	Nb fuites détectées
Vannes et robinets	2009	1 970	811	41,2	NC
	2010	1 419	910	64,1	NC
Conduites montantes	2009	12 717	1 046	8,2	*
	2010	12 760	656	5,1	32
Conduites d'immeuble	2009	12 837	1 083	8,4	*
	2010	12 932	609	4,7	36
Tiges cuisines	2009	23	0	0	*
	2010	26	0	0	2

Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

😊 La surveillance du nombre de vannes et robinets et leur part augmentent entre 2009 et 2010 (+12,2%).

☹ Pour les conduites montantes et les conduites d'immeuble, une baisse significative de la surveillance est observée (respectivement -37,3% et -43,8%).

☹ Aucun contrôle n'a été effectué sur les tiges cuisine, toutefois des fuites ont été détectées lors d'incidents.

😊 Les données de fuites ont été transmises pour les conduites montantes, conduites d'immeuble et les tiges de cuisine.

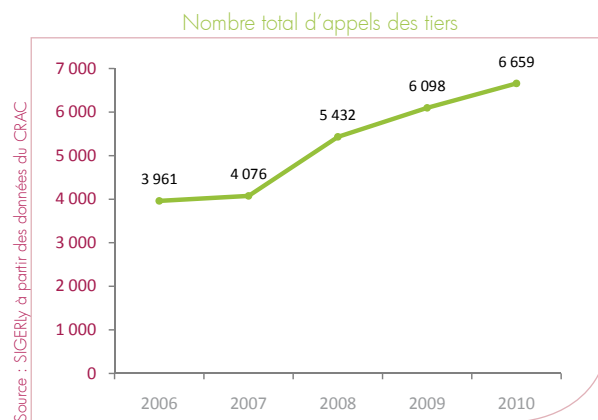
☹ En revanche, aucune information n'a été transmise pour les fuites sur les vannes et robinets.

➔ L'autorité concédante souligne que des informations plus précises ont été fournies pour 2010. Néanmoins, elle demande à connaître le nombre de fuites qui sont détectées sur les vannes et robinets.

2. La continuité de la fourniture

2.1 Le suivi des appels des tiers

► Le nombre total d'appel



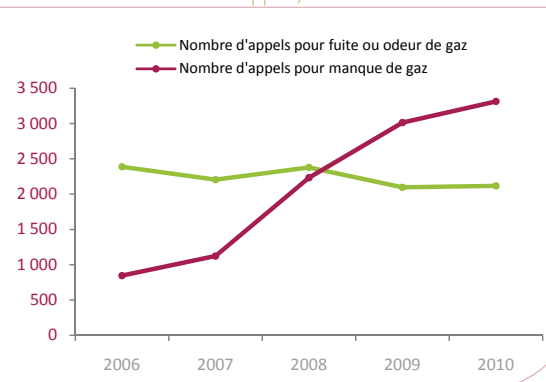
Nombre d'appels pour 1 000 usagers



Le nombre d'appels ainsi que le nombre d'appels pour 1000 usagers poursuivent leur progression. Une augmentation des appels des tiers de + 9,2% par rapport aux appels enregistrés en 2009 est observée pour 2010.

► Les causes des appels

Evolution du nombre d'appels, en fonction de leur cause

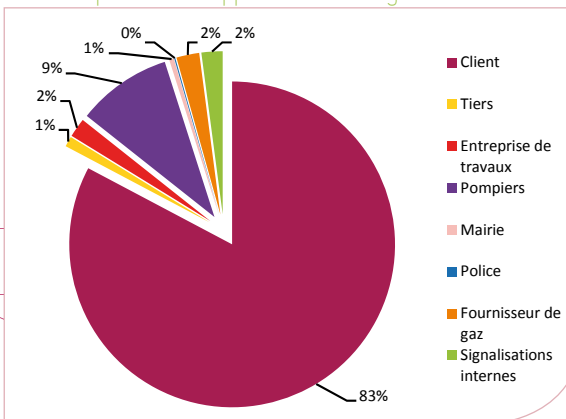


☹ Une légère hausse des appels pour fuite ou odeur de gaz est observée en 2010 (+1%).

☹ Le nombre d'appels pour manque de gaz poursuit sa croissance (+10% entre 2009 et 2010). Le concessionnaire explique cette situation par le fait que la procédure d'intervention a été modifiée dans le cadre de la PGR, entraînant des interruptions plus fréquentes. En conséquence, le nombre d'appels pour manque de gaz augmente. Le distributeur compte sur le déploiement du schéma de vannage pour limiter de manière significative cet indicateur.

► L'origine des appels

Répartition des appels selon leur origine en 2010

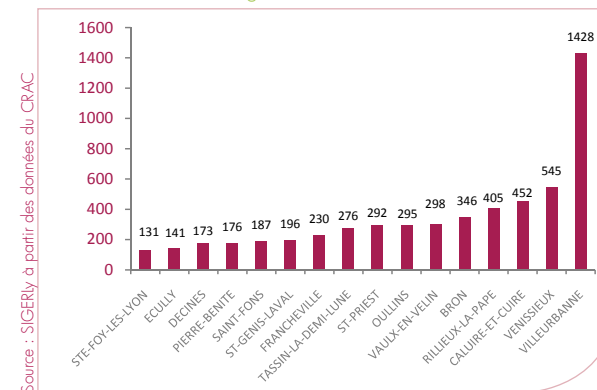


La répartition de l'origine des appels reste identique à celle de 2009, avec une forte proportion d'appels par les clients. Les signalisations internes sont marginales : 139 appels sur un total de 6 659.

☹ Au cours de l'année 2010, 16 communes (au lieu de 15 en 2009) ont été concernées par plus de 100 appels, toutes origines confondues. Villeurbanne reste la plus impactée avec 1428 appels en 2010 (41 447 points de livraison, le nombre le plus

élevé sur le territoire de la concession).

Communes concernées par plus de 100 appels, toutes origines confondues, en 2010



2.2 Le suivi des incidents

L'étude porte sur les seuls incidents recensés sur les ouvrages en concession, à savoir :

- 1 387 incidents en 2008 ;
- 1 356 incidents en 2009 ;
- 1 500 incidents en 2010.

► Indicateurs au niveau de la concession

	2008	2009	2010
Nb d'incidents sur la concession	1387	1356	1500
Taux d'incident pour 100 km de réseau	68	66,2	73
Taux d'incident pour 100 usagers	0,69	0,68	0,76



☹ Pour l'année 2010, l'ensemble des critères à la maille de la concession est défavorable : le nombre d'incidents augmente (+10,6%) mais également les taux d'incidents pour 100 kilomètres de réseau (+10,2%) et pour 100 usagers (+11,5%).

➔ La situation se dégrade en termes de sécurité et de qualité de service public. L'autorité concédante demande au concessionnaire d'en justifier les raisons et sollicite des actions à mettre en œuvre rapidement pour pallier la situation dégradée de la concession.

► Les incidents à la maille communale

:: Localisation des incidents

☹ Seule une commune, St Genis les Ollières, n'a pas connu d'incidents en 2010.

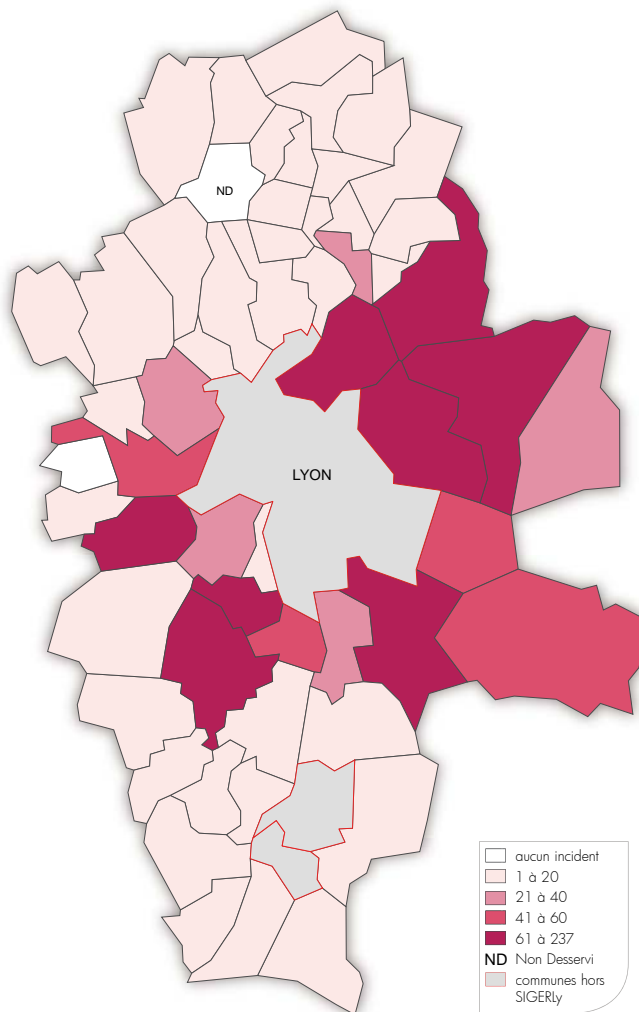
☹ Les communes impactées sont sensiblement les mêmes qu'en 2009.

8 communes (au lieu de 6 communes en 2009) ont été concernées par plus de 60 incidents :

- Caluire-et-Cuire (131 incidents pour 13 239 points de livraison)
- Francheville (85 incidents pour 3 054 points de livraison)
- Oullins (63 incidents pour 9 040 points de livraison)
- Saint-Genis-Laval (71 incidents pour 4 199 points de livraison)
- Vaulx-en-Velin (62 incidents pour 10 543 points de livraison)
- Vénissieux (116 incidents pour 17 671 points de livraison)

- Villeurbanne (237 incidents pour 41 447 points de livraison)
- Rillieux-la-Pape (78 incidents pour 8 115 points de livraison)

➤ Répartition géographique des incidents sur le réseau en 2010



Néanmoins, afin d'avoir une réelle signification, l'examen des incidents doit être rapporté au nombre d'usagers et au linéaire de réseau de chaque commune afin de faire ressortir les communes les plus impactées, comme détaillé ci-après.

:: Taux d'incidents pour 100 km de réseau

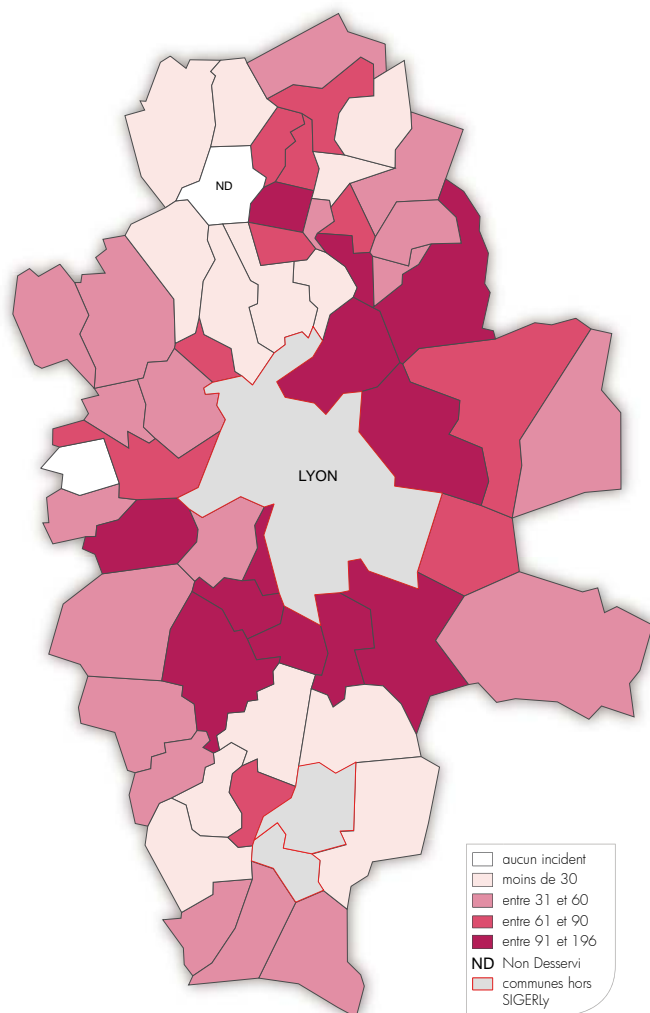
☹ 12 communes, soit le double de l'année précédente, ont connu plus de 90 incidents pour 100 kilomètres de réseau :

- Caluire-et-Cuire (13 239 points de livraison)
- Couzon-au-Mont-d'Or (642 points de livraison)
- Fontaines-sur-Saône (1 857 points de livraison)
- Francheville (3 054 points de livraison)
- La Mulatière (2 387 points de livraison)
- Oullins (9 040 points de livraison)
- Pierre-Bénite (2 904 points de livraison)
- Saint-Fons (5 196 points de livraison)
- Saint-Genis-Laval (4 199 points de livraison)
- Vénissieux (17 671 points de livraison)
- Villeurbanne (41 447 points de livraison)
- Rillieux-la-Pape (8 115 points de livraison)

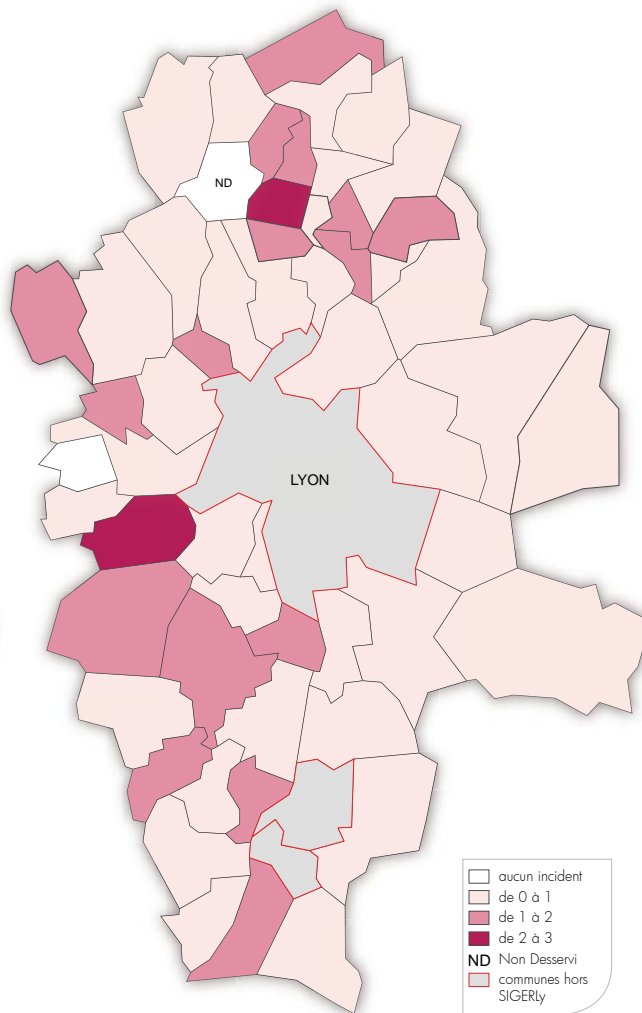
➔ L'autorité concédante souhaite connaître la stratégie qu'envisage de mettre en place le concessionnaire face à la dégradation de la situation sur la concession.

:: Taux d'incidents pour 100 usagers

↳ Taux d'incidents pour 100 km de réseau en 2010



↳ Taux d'incidents pour 100 usagers en 2010



☹ Les deux mêmes communes déjà détectées l'année précédente, Couzon-au-Mont-d'Or (642 points de livraison) et Francheville (3 054 points de livraison), ont été impactées par plus de deux incidents pour 100 usagers en 2010.

😊 Dans sa réponse au rapport de contrôle au titre de l'année 2009 (cf. annexe 1), le concessionnaire a donné la conclusion d'une étude d'incident pour Francheville. La présence d'eau dans les canalisations consécutive à l'endommagement de la canalisation de gaz lors de travaux sur le réseau d'eau potable a provoqué des dysfonctionnements des détendeurs au cours de l'hiver 2009. Des travaux de séchage de la canalisation de gaz ont été réalisés en 2010 pour évacuer l'eau de la conduite. Ces travaux ayant été effectués au cours de l'année 2010, Francheville a donc subi de nombreux incidents au cours de l'année écoulée.

➔ L'autorité concédante examinera avec attention l'évolution de la situation de Francheville, pour évaluer si les travaux effectués ont permis d'améliorer la qualité de fourniture de gaz sur la commune.

☹ Pour Couzon au Mont d'Or, le concessionnaire n'a pas effectué d'analyse des incidents en 2010. Il a proposé à l'autorité concédante d'effectuer un retour d'expérience sur deux ans.

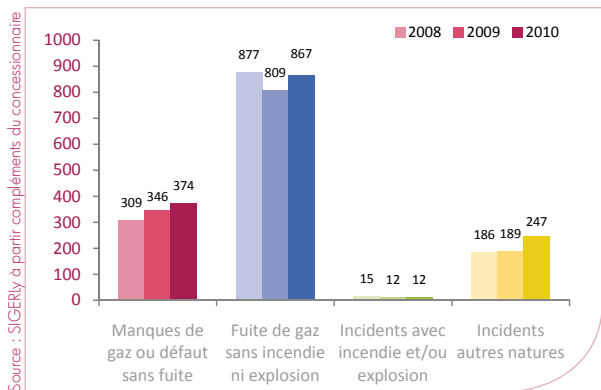
➔ L'autorité concédante demande au concessionnaire de lui fournir une analyse approfondie des causes d'interruptions de fourniture pour Couzon au Mont d'Or et sollicite la mise en œuvre de mesures adaptées pour améliorer la situation.





► La nature des incidents

Evolution des incidents sur la concession, en fonction de la nature de l'incident



☹ Les incidents pour manques de gaz ou défaut sans fuite (+8,1%) ainsi que les incidents autres natures (+30,7%) poursuivent leur progression en 2010.

☹ Après une légère diminution en 2009, les interruptions pour fuites de gaz sans incendie et/ou explosion augmentent à nouveau en 2010 (+7,2%).

😊 Les incidents avec et/ou explosion restent stables en 2010.

➡ L'autorité concédante demande au concessionnaire quelles mesures il envisage de prendre en matière de stratégie d'exploitation des ouvrages au vu de ces constats.

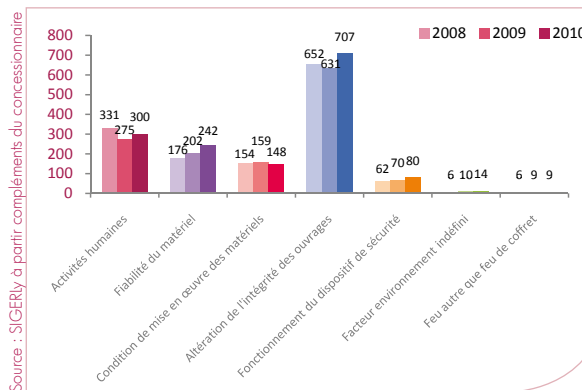
► Les causes des incidents

☹ L'atteinte aux ouvrages (fissure, corrosion, usure et rupture de pièce, arc électrique/chaleur) constitue de nouveau en 2010 la principale cause (47% du

nombre total d'incidents survenus sur la concession). Cette année, la situation s'aggrave avec une augmentation du nombre d'incidents liés à cette cause. Même si le concessionnaire met en avant la jeunesse du réseau, cette situation montre le besoin de renouvellement sur le réseau concédé.

☹ Alors qu'en 2009 le nombre d'incidents pour activités humaines baissait, ce paramètre repart à la hausse en 2010 (+9%) malgré la politique de prévention des dommages aux ouvrages développée par le concessionnaire.

Evolution des incidents selon leur cause



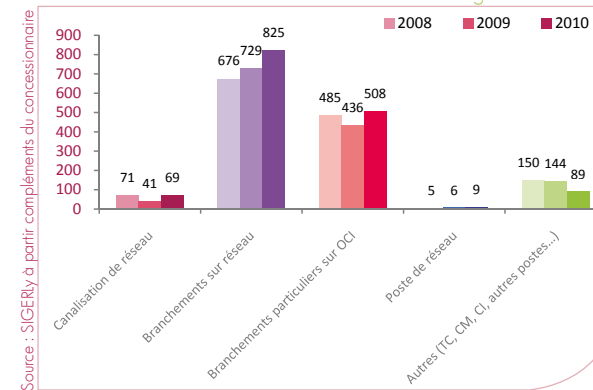
➡ L'autorité concédante, soucieuse de l'état du réseau de gaz concédé, demande au concessionnaire de développer une stratégie pour limiter les incidents dont la cause est l'altération de l'intégrité des ouvrages.

➡ La sensibilisation reste un enjeu majeur dans la prévention des incidents des acteurs intervenant à proximité des ouvrages de gaz. Compte tenu de l'évolution en 2010 du nombre d'incidents liés aux

activités humaines, l'autorité concédante demande que le concessionnaire intensifie la prévention des dommages aux ouvrages.

► Les sièges des incidents

Evolution des incidents selon leur siège



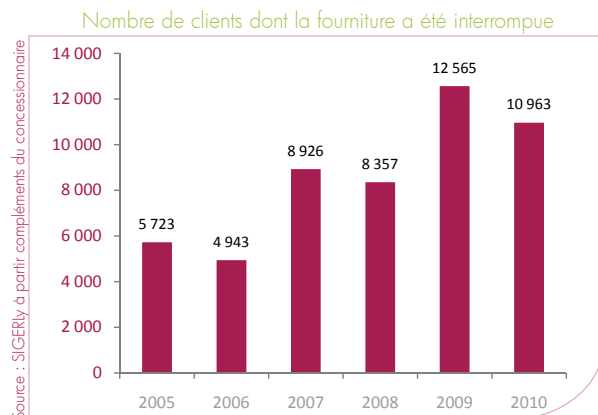
☹ Les branchements restent encore en 2010 le siège principal des incidents sur le réseau concédé. Cette année, leur nombre augmente par rapport à 2009. Cette situation confirme l'importance d'un inventaire exhaustif des branchements, notamment les branchements particuliers, élément déjà souligné dans les rapports précédents.

➡ Malgré la réalisation d'un inventaire concernant les branchements collectifs, les conduites d'immeuble et les conduites montantes, l'autorité concédante renouvelle sa demande auprès du concessionnaire d'obtenir une base exhaustive des ouvrages concédés, en particulier des branchements qui sont le siège de la majorité des incidents.

► L'interruption de fourniture

:: Nombre de clients coupés

Remarque : pour le graphique ci-dessous, c'est l'ensemble des clients coupés, en concession et hors concession, qui est pris en compte.



😊 Le concessionnaire a transmis, à la suite du rapport de contrôle 2009, des éléments complémentaires permettant de suivre le nombre de clients coupés, en et hors concession. La cause de l'interruption de fourniture concerne soit un incident soit une dépose/pose de compteurs.

😊 Après une hausse importante en 2009, le nombre de clients coupés diminue en 2010 sans toutefois atteindre les valeurs des années antérieures.

➡ L'autorité concédante observe une réelle volonté du concessionnaire de fournir les données précises sur la concession et souhaite la poursuite de cette démarche.

:: Impact des incidents sur la fourniture de gaz

	2008	2009	2010
Nb d'incidents sans usager coupé	930	840	962
Nb d'incidents avec 1 usager coupé	281	363	371
Nb d'incidents avec 2 à 10 usagers coupés	99	85	86
Nb d'incidents avec 11 à 50 usagers coupés	63	60	78
Nb d'incidents avec plus de 50 usagers coupés	14	8	3
TOTAL incidents	1387	1356	1500

😊 Malgré une hausse du nombre d'incidents en 2010, les coupures ont des répercussions moins fortes sur la fourniture de gaz auprès des usagers :

- La proportion des incidents ayant donné lieu à une coupure pour l'utilisateur diminue en 2010, passant de 38% en 2009 à 35% ;
- Le nombre d'incidents sans usagers coupés reste prédominant et augmente en 2010 de 14,5% par rapport à 2009 ;
- Le nombre d'incidents ayant comme impact plus de 50 usagers coupés baisse sensiblement depuis 2008.

😞 L'incident qui a le plus impacté d'utilisateurs est survenu sur la commune de Tassin la Demi Lune avec 900 clients coupés.

➡ L'autorité concédante constate les progrès en matière d'interruption de fourniture pour les usagers de la concession et souhaite le maintien de cette tendance.

Cette évolution positive devra toutefois être confirmée dans les années futures.





IV. LES SERVICES RENDUS AUX USAGERS

L'ouverture des marchés de l'énergie s'est opérée en deux étapes :

- 1^{er} juillet 2004, les professionnels et les collectivités peuvent choisir librement leur fournisseur ;
- 1^{er} juillet 2007, l'ouverture des marchés de l'énergie concerne tous les particuliers.

Ces deux dates ont modifié le paysage des acteurs de l'énergie ainsi que l'analyse des données présentées par le concessionnaire.

Sont considérés comme consommateurs éligibles, après le 1^{er} juillet 2004, les professionnels et les collectivités. A partir du 1^{er} juillet 2007, tous les usagers (professionnels, collectivités et usagers domestiques) sont appelés consommateurs éligibles et sont classés en quatre catégories de tarifs.

Tarif d'acheminement	Quantité d'énergie acheminée
T1	Inférieur à 6 000 kWh/an
T2	De 6 000 kWh/an à 300 000 kWh/an
T3	De 300 000 kWh/an à 5 000 000 kWh/an
T4	Supérieur à 5 000 000 kWh/an

A l'heure actuelle, nous ne disposons pas de données permettant de distinguer les usagers qui ont conservé le tarif réglementé et ceux qui ont choisi de faire valoir leur éligibilité.

➔ L'autorité concédante sollicitera le fournisseur pour obtenir ces informations.

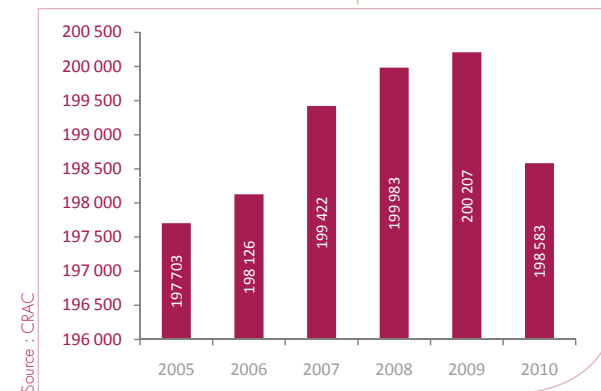
Les compteurs de gaz mesurent le volume de gaz livré en m³ alors que les consommations apparaissant sur les factures sont exprimées en kilowattheure. Un facteur de conversion assure le lien entre les deux unités. Celui-ci dépend de deux éléments : l'altitude et la composition du gaz. L'origine du gaz, donc sa composition, variant en permanence, le coefficient thermique fluctue dans le temps. Pour déterminer l'énergie facturée correspondante, un coefficient de conversion, moyenne des coefficients de conversion entre les deux dates de mesure est appliqué, au volume de gaz mesuré par le compteur.

➔ L'autorité concédante sollicitera du distributeur un échantillon de cas concrets du calcul du facteur de conversion.

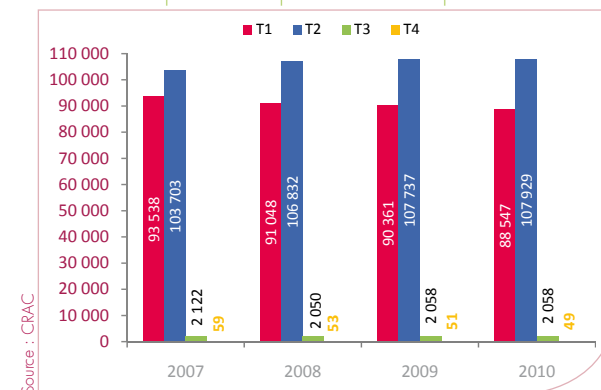
1. L'évolution du nombre de points de livraison

Le nombre global de points de livraison baisse pour la première fois en 2010 (- 0,8%). Cette diminution concerne les tarifs T1 et T4.

Evolution du nombre de points de livraison

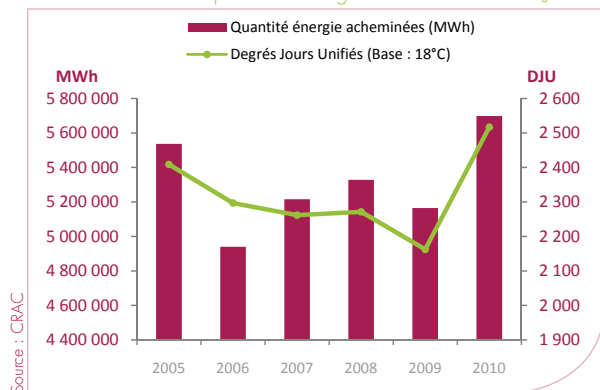


Répartition des points de livraison par tarif

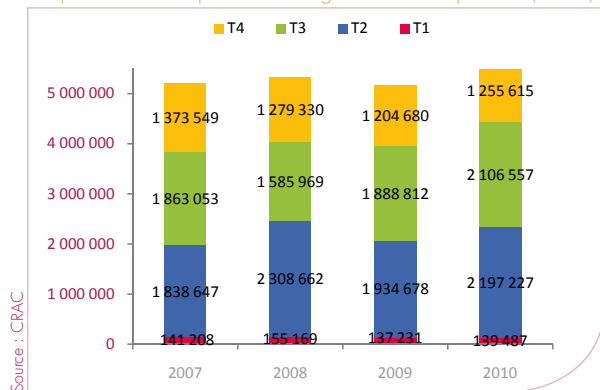


2. L'évolution de l'énergie consommée

Evolution de la quantité d'énergie acheminée et des DJU



Répartition de la quantité d'énergie acheminée par tarif (MWh)

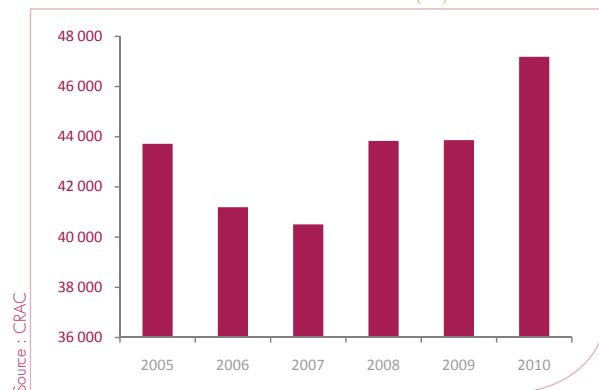


Les consommations d'énergie augmentent de 10,3% entre 2009 et 2010, en lien avec la hausse des DJU sur cette même année.

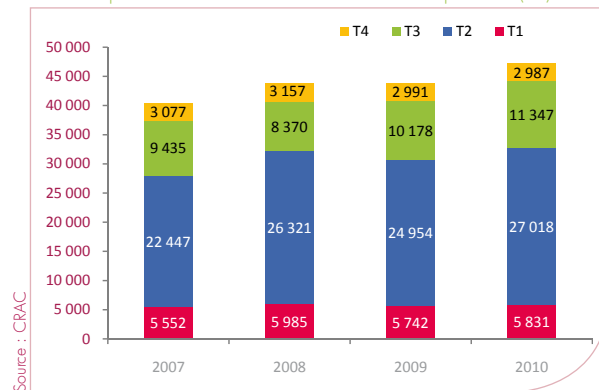
Les quatre catégories de tarif augmentent, malgré une baisse du nombre de points de livraison pour les tarifs T1 et T4.

3. L'évolution des recettes d'acheminement

Recettes d'acheminement (k€)



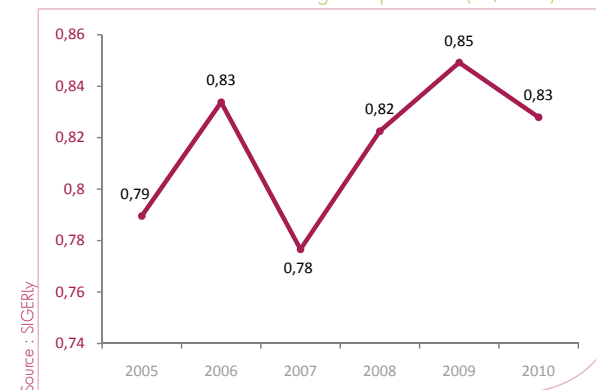
Répartition des recettes d'acheminement par tarif (k€)



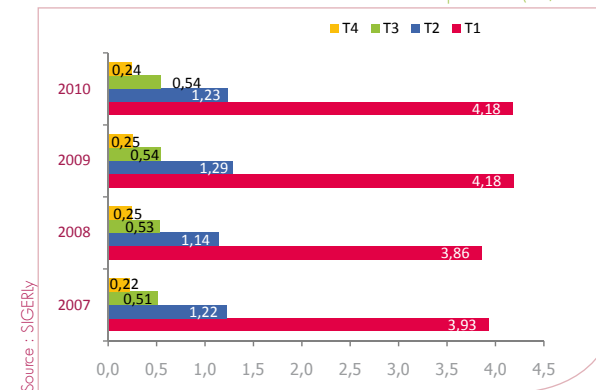
Après deux années de relative stabilisation, les recettes d'acheminement progressent à nouveau en 2010, avec une hausse de 7,6%. Pour tous les tarifs, les recettes augmentent.

4. L'évolution du coût de l'acheminement du gaz

Coût de l'acheminement global par kWh (c€/kWh)



Evolution du coût de l'acheminement du kWh par tarif (c€/kWh)




😊 Le coût du kilowattheure acheminé baisse légèrement en 2010. Cette diminution profite aux tarifs T4 et T2. Les coûts des kilowattheures acheminés pour les tarifs T1 et T3 restent stables.



5. Les enquêtes de satisfaction


Source : CRAC


Satisfaction globale	2008	2009	2010
Clients résidentiels	94,5%	94,3%	94,3%
Clients professionnels	93,8%	94,4%	95,0%

 La satisfaction des clients professionnels continue de progresser en 2010. Celle des clients résidentiels reste stable.

Source : CRAC

Relations entre le concessionnaire et les collectivités territoriales	2008	2009	2010
Ne se prononce pas	4%	5%	2%
Très mauvaises	1%	1%	1%
Assez mauvaises	3%	4%	3%
Assez bonnes	47%	42%	43%
Très bonnes	45%	48%	51%

 Les relations entre les collectivités territoriales et le concessionnaire sont satisfaisantes à une large majorité.

 En revanche, il s'agit de chiffres nationaux qui ne permettent pas une approche à la maille de la concession.

V. LE DOMAINE COMPTABLE ET FINANCIER

Le réseau concédé appartenant aux collectivités territoriales est un bien de retour lorsque le contrat de concession prend fin. Le concessionnaire prend en charge à la date de signature du contrat de concession, pour le compte du concédant, l'entretien et le maintien dans l'état initial des ouvrages concédés. Tous les ouvrages réalisés par le concessionnaire sur le réseau concédé entrent dans l'actif des autorités concédantes. Le concessionnaire doit donc réaliser l'amortissement des ouvrages concédés créés pour lesquels il a réalisé des investissements.

Cette partie analyse les comptes de GrDF. Chaque année, le concessionnaire communique, la valeur brute, la valeur nette comptable et la valeur de remplacement des ouvrages concédés créés depuis la signature du contrat de concession, ainsi que le compte d'exploitation.

:: Définitions

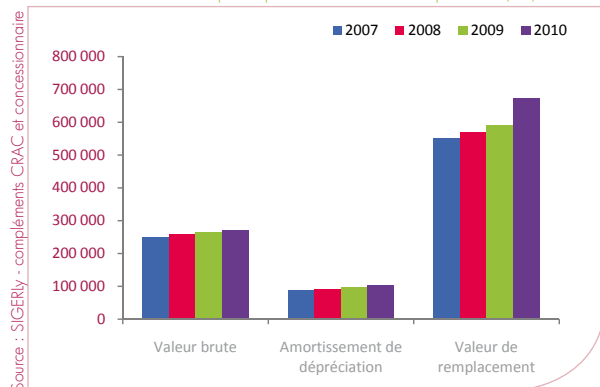
- **La valeur brute** : il s'agit de la valeur d'origine de l'ouvrage enregistrée par le concessionnaire lors de la mise en concession. Elle est égale à la somme de la valeur nette comptable et de l'amortissement de dépréciation.
- **L'amortissement de dépréciation** : il correspond à la perte de la valeur d'origine des ouvrages liée à l'usure ou à l'obsolescence.
- **La valeur nette comptable** : il s'agit de la part non amortie de la valeur brute.
- **Le taux d'amortissement** : il correspond à l'amortissement de dépréciation rapporté à la valeur brute. Il est un indicateur du vieillissement des ouvrages.
- **La valeur de remplacement** : elle correspond à la valeur théorique de renouvellement en tenant compte de l'actualisation. Depuis la loi du 9 août 2004, le concessionnaire en transmet chaque année sa valeur.

TOTAL des ouvrages concédés

	2007	2008	2009	2010
Valeur brute (€)	250 525 654	261 652 202	267 960 924	274 624 001
Valeur nette (€)	161 912 834	167 777 066	168 822 241	170 137 777
Amortissement de dépréciation (€)	88 612 820	93 875 136	99 138 683	104 486 224
Taux d'amortissement (%)	35,4	35,9	37,0	38,0
Valeur de remplacement (k€)	551 762	569 032	592 021	674 293

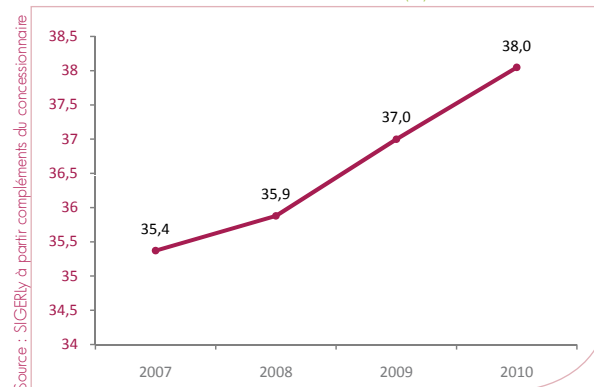
Source : CRAC

Evolution des principales données comptables (k€)



Source : SIGERly - compléments CRAC et concessionnaire

Taux d'amortissement (%)



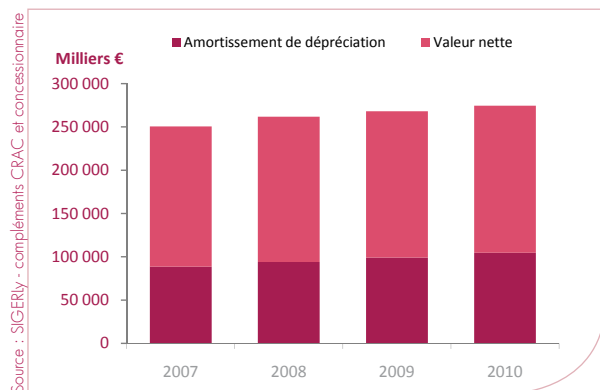
Source : SIGERly à partir compléments du concessionnaire

☹ Le taux d'amortissement poursuit sa progression en 2010, ce qui traduit un vieillissement des ouvrages au niveau comptable.

1. La valeur du patrimoine et l'amortissement des ouvrages

2. L'évolution de la valeur comptable par type d'ouvrage

Evolution de la valeur brute



Source : SIGERly - compléments CRAC et concessionnaire

😊 La valeur brute augmente de + 2,5% entre 2009 et 2010.

2.1 Les canalisations

	2007	2008	2009	2010
Valeur brute canalisations (k€)	141 612	147 780	150 333	153 482
Valeur nette (k€)	90 678	93 880	93 511	93 641
Amortissement de dépréciation (k€)	50 934	53 900	56 822	59 841
Taux d'amortissement (%)	36,0	36,5	37,8	39,0
Valeur de remplacement (k€)	/	324 198	336 039	334 419

Source : compléments du concessionnaire

☹ Le taux d'amortissement ne cesse d'augmenter depuis 2007.





2.2 Les postes de détente

	2007	2008	2009	2010
Valeur brute (k€)	141 612	147 780	150 333	2 430
Valeur nette (k€)	90 678	93 880	93 511	1 377
Amortissement de dépréciation (k€)	50 934	53 900	56 822	1 053
Taux d'amortissement (%)	36,0	36,5	37,8	43,3
Valeur de remplacement (k€)	/	3 668	3 715	3 646

Source : SIGERly à partir compléments du concessionnaire

☹ Le taux d'amortissement augmente, signe du vieillissement des postes.

2.3 Les autres ouvrages

	2007	2008	2009	2010
Branchements				
Valeur brute (k€)	55 387	59 515	62 723	65 667
Valeur nette (k€)	39 329	42 269	44 216	45 883
Amortissement de dépréciation (k€)	16 058	17 246	18 507	19 784
Taux d'amortissement (%)	29,0	29,0	29,5	30,1
Conduites montantes				
Valeur brute (k€)	36 462	36 839	37 222	37 543
Valeur nette (k€)	22 702	22 301	21 901	21 499
Amortissement de dépréciation (k€)	13 760	14 538	15 321	16 044
Taux d'amortissement (%)	37,7	39,5	41,2	42,7
Conduites d'immeubles				
Valeur brute (k€)	11 902	12 000	12 154	12 264
Valeur nette (k€)	7 342	7 186	7 087	6 963
Amortissement de dépréciation (k€)	4 560	4 814	5 066	5 301
Taux d'amortissement (%)	38,3	38,3	40,1	43,2

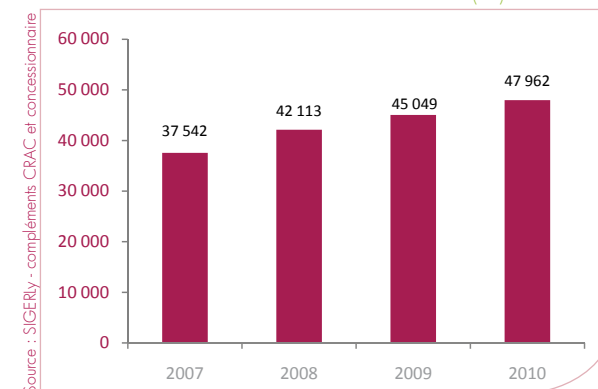
Source : SIGERly à partir compléments du concessionnaire

☹ Les taux d'amortissement progressent, signe du vieillissement de ces ouvrages.

3. Les provisions

😊 Le montant des provisions utilisées pour le renou-

Provisions utilisées au 31 décembre (k€)



vement s'accroît de nouveau en 2010.

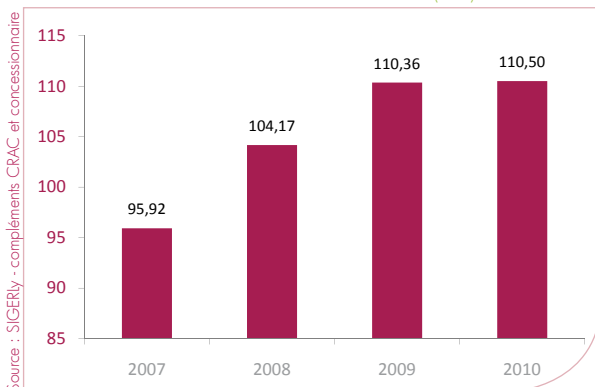
☹ En revanche, l'autorité concédante n'a toujours pas à sa disposition les montants de provisions constituées au cours de l'année à la maille de la concession. Le concessionnaire, dans sa réponse au rapport de contrôle 2009, a indiqué que les modalités financières du maintien en état normal des ouvrages concédés constituent une décision de gestion d'entreprise et seul le montant des provisions utilisées est transmis (cf. annexe 1).

➔ L'autorité concédante renouvelle sa demande de disposer des montants de provisions que le concessionnaire a constituées pour les renouvellements futurs. La mission de contrôle dévolue à l'autorité concédante ne peut s'exercer de manière transparente.

4. Le droit du concédant

Le droit du concédant correspond à la valeur nette comptable du patrimoine concédé, déduction faite des financements non amortis du concessionnaire auxquels sont ajoutés les financements du concédant reconstitués par amortissement.

Evolution du droit du concédant (M€)



Source : SIGERly - compléments CRAC et concessionnaire

😊 Le droit du concédant augmente légèrement en 2010, +0,12%.

➔ L'autorité concédante souhaite connaître quelles sont les raisons qui expliquent cette faible augmentation en 2010, au regard des hausses plus importantes constatées les années antérieures.

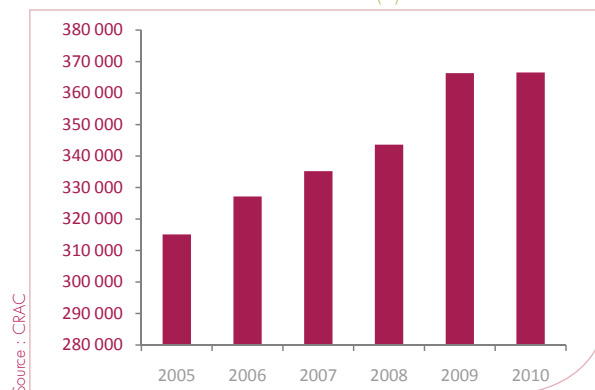
5. Les flux financiers

5.1 La redevance de concession R1

Selon l'article 5 du cahier des charges, la redevance R1, dite de fonctionnement, a pour objet de financer les frais supportés par l'autorité concédante lui permettant d'exercer ses compétences dans les domaines suivants :

- le contrôle de la concession ;
- la conciliation en cas de litiges entre les usagers et le concessionnaire ;
- la coordination des travaux du concessionnaire avec ceux de la voirie et des autres réseaux ;
- la part des frais de structure de l'autorité concédante qui se rapporte à la distribution de gaz.

Montant de R1 (€)



Source : CRAC

😊 Le montant de la redevance R1 en 2010 augmente très légèrement par rapport à l'année précédente (+0,06%) contrairement aux années

antérieures. Cela s'explique par la baisse de l'index d'ingénierie et de la faible évolution du paramètre « population ».

5.2 La redevance d'occupation du domaine public (RODP)

	2008	2009	2010
Nb de communes ayant émis un titre de recette RODP	31	27	28
Montant de la RODP (€)	11 627,06	11 396,59	11 613,09

Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

😊 A la demande de l'autorité concédante formulée dans le précédent rapport de contrôle, le concessionnaire a bien transmis les montants de la RODP pour chaque commune.

😞 En revanche, le concessionnaire n'a pas mis à disposition, comme demandé en 2009, le montant de la RODP reversée par type de gestionnaire.

➔ L'autorité concédante renouvelle sa demande afin d'obtenir le montant de la RODP 2010 par gestionnaire de voirie.

6. Le rapprochement des inventaires technique et comptable

6.1 L'exposé de la démarche

Le concessionnaire tient à jour deux bases :



- un inventaire technique qui permet un suivi de l'exploitation des ouvrages ;
- un inventaire comptable qui enregistre les flux financiers.

Un des enjeux importants consiste à obtenir une description fidèle du patrimoine physique de la concession dans la base comptable permettant de faire un bilan comptable fiable (calculs de provisions, droit du concédant...). L'objectif de ce contrôle est de rapprocher les inventaires technique et comptable afin de mettre en évidence d'éventuelles divergences pour les ouvrages en concession.

L'analyse s'appuie sur les écarts absolus entre les données de la base technique et celles de la base comptable évitant les compensations entre les linéaires. L'étude ayant déjà été réalisée en 2009, il est intéressant en 2010 d'analyser les évolutions et d'étudier si des disparités sont apparues ou se sont aggravées.

Il est important de signaler que les écarts peuvent s'expliquer par la procédure d'immobilisation effectuée par le concessionnaire. En ce sens, une marge d'appréciation sur les divergences constatées doit être respectée.

6.2 L'analyse du rapprochement des bases technique et comptable pour les canalisations

😊 Les écarts, absolu et relatif, se sont améliorés au cours de l'année 2010, avec des divergences relativement faibles.

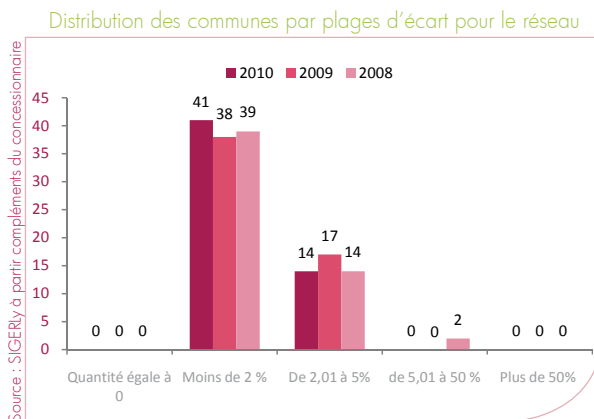
➔ L'autorité concédante constate l'amélioration

dans les deux inventaires et demande au concessionnaire de poursuivre cette démarche.

Réseau	Total 2008	Total 2009	Total 2010	
Longueur technique (km)	2 040,01	2 047,19	2 055,93	
Longueur comptable (km)	2 042,41	2 052,46	2 059,47	
Ecart relatif ¹	en km	2,40	5,27	3,54
	%	0,12	0,26	0,17
Ecart absolu ²	en km	28,17	28,55	24,34
	%	1,38	1,39	1,18

Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

Le syndicat a analysé les inventaires technique et comptable des 55 communes. Celles-ci sont alors classées par plage d'écart, c'est-à-dire en fonction du pourcentage d'écart entre leur base technique et leur inventaire comptable. Ce classement est illustré par le graphique ci-dessous.



😊 L'autorité concédante note l'évolution positive constatée depuis 2008. Entre 2009 et 2010, 41 communes au lieu de 38 ont des disparités entre

leurs deux inventaires inférieures à 2%.

😞 Toutefois, aucune commune n'a de concordance stricte entre ses inventaires technique et comptable.

➔ L'autorité concédante demande que le concessionnaire poursuive cette démarche d'amélioration, volonté affirmée par le concessionnaire dans le courrier de réponse au rapport de contrôle 2009.

6.3 L'analyse des bases technique et comptable des autres ouvrages

Lors du rapport de contrôle 2009, le rapprochement des inventaires technique et comptable des ouvrages autres que le réseau n'avait pas pu être réalisé du fait de manque de fiabilité des bases de données. Le concessionnaire a confirmé lors de sa réponse au rapport de contrôle 2009 (cf. annexe 1) que les corrections d'inventaires des ouvrages autres que les canalisations ne seront possibles qu'après un retour d'expérience national. Seuls les ouvrages collectifs seront concernés.

➔ L'autorité concédante prend acte de la réponse officielle formulée par le concessionnaire. En conséquence, elle lui demande de justifier sans délais la mise en œuvre de mesures correctives dans les inventaires.

1 - L'écart relatif est la différence entre les longueurs comptable et technique pour chaque commune.

2 - L'écart absolu est la valeur absolue de la différence entre les longueurs comptable et technique pour chaque commune. Les différences négatives et positives se cumulent, au lieu de se compenser.

Conclusion

L'autorité concédante tient à souligner l'effort que le concessionnaire met en œuvre pour transmettre les données et apporter des réponses aux questionnements soulevés dans les rapports. En effet, même si des données restent non exhaustives, le concessionnaire a fourni nombre de réponses lors de la réunion d'échange en début d'année 2011 consignées par un courrier officiel à l'autorité concédante. De plus, le concessionnaire a remis un ensemble de données à l'autorité concédante, dans des délais raisonnables. Toutefois, quelques points doivent être améliorés. Tout d'abord, l'autorité concédante insiste sur la fiabilisation de la base technique concernant les branchements et les autres ouvrages. En effet, si l'inventaire des canalisations semble être relativement complet, les besoins de repérage des autres ouvrages concédés apparaissent prioritaires. L'autorité concédante insiste une nouvelle fois sur l'importance de la localisation des branchements, collectifs ou individuels, notamment en matière de sécurité. Les nombreux incidents ayant comme siège les branchements démontrent l'intérêt de ce repérage. L'autorité concédante ne peut se satisfaire d'une localisation des branchements individuels en conformité avec l'arrêté de 2000. Elle renouvelle donc sa demande au concessionnaire d'un meilleur suivi des ouvrages concédés afin de disposer d'une lisibilité parfaite du patrimoine de la concession.

En 2010, le nombre d'incidents sur le territoire de la concession est reparti à la hausse, ce qui ne peut satisfaire l'autorité concédante, garante du bon fonctionnement du service public. Elle sollicite donc le concessionnaire afin de privilégier sa démarche de prévention et de maintenance et de tout mettre en œuvre pour limiter les incidents et leurs conséquences sur les usagers afin d'améliorer la qualité du service.

Par ailleurs, la problématique en matière d'incident mise en relief sur la commune de Couzon au Mont d'Or se confirme. Depuis deux ans, cette commune subit de nombreux incidents en lien avec la longueur de ses canalisations et au nombre de clients rattachés. En conséquence, l'autorité concédante sera très attentive aux justifications de cette situation.

Concernant l'aspect comptable, l'autorité concédante réitère sa demande au concessionnaire de disposer de la lisibilité complète et détaillée des montants de provisions constituées et utilisées pour le renouvellement des biens mis à disposition. Ces informations sont fondamentales pour connaître la valeur précise de notre patrimoine et évaluer la performance du gestionnaire de réseau.

Enfin, l'autorité concédante sollicite le concessionnaire en vue d'obtenir l'ensemble des données et justifications des problématiques mises en évidence dans ce rapport et demande au concessionnaire de poursuivre le travail collaboratif et fructueux engagé.



ANNEXE 1

Réponses du concessionnaire aux demandes du rapport de contrôle 2009





GrDF
GAS RÉGION
DÉPARTEMENT FRANCE

SIGERLY
11 MARS 2011
ARRIVÉE

REGION RHONE ALPES BOURGOGNE
Pôle Collectivités Locales
Immeuble « la Vilette »
66, rue de la Vilette
69425 Lyon cedex 03
Tél. : 04 72 34 92 07
Fax : 04 72 34 92 09
www.grdf.fr

Monsieur Pierre ABADIE
Président du Syndicat Intercommunal de Gestion des
Energie de la Région Lyonnaise
28, rue de la Baisse
69627 Villeurbanne cedex

Vos réf. : AD/SV/11-270
Nos réf. :
Interlocuteur : Adeline PETIT
Tél. : 04.72.34.92.07
E-mail : adeline.petit@grdf.fr

Lyon, le 10 mars 2011

Objet : Contrôle de concession 2009

Monsieur le Président,

Par courrier du 31 janvier 2011, relatif au contrôle de concession 2009, vous m'avez adressé la liste des informations complémentaires souhaitées par votre syndicat.

J'espère que les éléments de réponse que vous trouverez en pièce jointe vous donneront satisfaction. Ils complètent les données et informations déjà transmises à la demande de vos services, ou objets de discussions, lors de la réunion de travail du 2 février dernier.

Le compte rendu d'activité annuel et les données fournies lors des contrôles de concession témoignent de notre volonté de vous permettre d'apprécier les résultats du service que vous nous avez délégué. Ils constituent pour nous des supports privilégiés de dialogue et des moyens de progresser ensemble.

Je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Paul NADJO



Directeur des régions
Rhône-Alpes Bourgogne et Méditerranée

1 / 6

GrDF - 6, rue Condorcet - 75009 Paris - Société Anonyme au capital de 1 800 000 000 euros - RCS - PARIS 444 786 511

Réponses aux attentes du SIGERLY relatives au contrôle de concession 2009

Vous trouverez ci-dessous les éléments attendus, ayant fait l'objet de discussion lors de la réunion du 2 février 2011 avec vos services :

- Rôle du SIGERLY**
 - Des informations précises, systématiques et régulières, de tout incident et de toute Procédure Gaz Renforcée déclenchée sur le territoire de la concession.

La PGR a été lancée en 2009 de façon expérimentale et l'organisation a été affinée en 2010. A partir de 2011, un bilan bimensuel sera réalisé à destination du SIGERLY. Pour 2010, une synthèse des PGR déclenchées sur le territoire de la concession sera réalisée dans le CRAC.

 - Le respect de ses engagements contractuels avec le SIGERLY pour la fourniture annuelle des données cartographiques

La séparation des réseaux de gaz et d'électricité dans notre outil de cartographie ne permet plus une extraction des données comme réalisée auparavant.

Un test de fourniture des données au format convenant au SIGERLY a été réalisé le 27 janvier dans vos locaux (diamètre, pression, matériau, année de pose) pour les communes de Villeurbanne, Vaulx en Velin et Bron. Un retard dans la production des données repousse la production de l'ensemble des données cartographiques au 15 mars.

 - Mise à jour cartographie suite à l'endommagement de la canalisation gaz de Saint Didier au Mont d'Or

Lors de la réunion contrôle du 2 février 2011, il a été décidé que le SIGERLY transmettrait à GrDF le courrier qu'il a envoyé à la commune, précisant le lieu exact de l'incident. En fonction, notre cartographie sera contrôlée pour vérifier la bonne prise en compte de l'information.

 - La transmission des études du critère de rentabilité comme indiqué dans le contrat de concession

La liste de l'ensemble des B/I réalisés en 2008 et 2009, ainsi que le dossier complet de l'étude pour Tassin la Demi-Lune, ont été transmis le 30 novembre 2010 (cf. rapport de contrôle).

En complément et sur demande, 10 études à votre choix peuvent vous être fournies dans leur totalité (B/I, travaux réalisés...).

 - La justification de l'écart entre les opérations immobilisées par GrDF et les projets gaz reçus par le SIGERLY et la transmission des projets gaz correspondants si cela s'avère nécessaire.

La transmission au fil de l'eau des projets de travaux gaz se fait directement grâce à l'outil de suivi de GrDF, qui génère automatiquement un courrier et les données. Un dysfonctionnement de cet outil, corrigé en 2010, est à l'origine de la fourniture partielle des chantiers de 2009 et sur une partie de 2010. Pour autant, le CRAC 2009 présente l'ensemble des chantiers réalisés.
- Etat du patrimoine de la concession**
 - Analyse des évolutions constatées sur les canalisations cuivre (Saint Genis Laval)

L'augmentation de 32,3 m des canalisations cuivre en 2009 est liée à une mise à jour de la cartographie.

 - S'il a été constaté une problématique particulière par rapport à l'existence de la fonte ductile sur le territoire des neuf communes concernées ;
 - Sa politique en matière de renouvellement du réseau de la concession
 - Stratégie de renouvellement pour le réseau ancien (réseau BP)

Lors de la présentation du programme travaux 2011 du SIGERLY, le 18 février 2011, une explication des facteurs de risques tels que définis par GrDF, ainsi que les axes de la politique d'investissement ont été présentés.

GrDF - 6, rue Condorcet - 75009 Paris - Société Anonyme au capital de 1 800 000 000 euros - RCS - PARIS 444 786 511

- **Le montant des provisions pour renouvellement mobilisées (réseau MP et BP)**

Les provisions pour renouvellement sont constituées à la maille nationale : des données à la maille concession ne peuvent donc être produites. Une gestion nationale permet de générer des fonds importants pour traiter tous projets de renouvellement de grande ampleur.

- **De façon systématique les justifications des évolutions des postes de distribution pour les années futures, si des variations sont constatées**

Les justifications ont été apportées pour l'exercice 2009 et seront reconduites si des évolutions sont observées pour 2010.

- **L'inventaire détaillé des branchements de la concession, en habitat collectif et individuel, et une réelle fiabilité des informations**

L'inventaire des branchements dits « particuliers » ne peut être fourni en tant que donnée patrimoniale contrairement au bilan des branchements « collectifs » ou « particuliers en immeuble collectifs ».

En effet, un branchement est généralement perpendiculaire à la conduite de réseau ; il est donc repérable physiquement par un coffret ou un regard au droit de sa pénétration dans la propriété (immeuble individuel ou collectif). Pour assurer l'exploitation ou pour la facturation des clients, GrDF n'a donc pas eu le besoin de constituer une base technique des branchements.

Les obligations réglementaires ou contractuelles liées au contrat de concession n'imposent pas l'inventaire des branchements particuliers réalisés avant l'application de l'arrêté du 13 juillet 2000.

Conformément à cet arrêté, GrDF réalise le repérage cartographique des nouveaux branchements.

Il n'existe donc pas de base technique exhaustive pour les branchements individuels.

Néanmoins, GrDF a réalisé l'inventaire technique des branchements collectifs et particuliers en immeubles collectifs. Ainsi, une base technique a pu être mise en place pour ce type de branchements.

A l'issue de l'analyse de cet inventaire, et en fonction des conclusions du travail réalisé par les ministères, que GrDF décidera d'éventuelles nouvelles mesures à prendre en matière d'inventaire des branchements individuels.

- **La distinction des travaux de renouvellement et de renforcement. Le détail des travaux de renouvellement**
- **La liste des chantiers de travaux selon le type de pression**
- **La raison de la baisse des travaux en 2009**
- **Les dépenses par niveau de pression**
- **Le détail des affectations des dépenses par niveau de pression**

Une synthèse exhaustive des travaux suivant votre demande est possible, mais nécessiterait un traitement individuel, chantier par chantier. GrDF et le SIGERLy se sont mis d'accord lors de la réunion du 2 février 2011 pour que ce dernier choisisse une dizaine de chantiers pour lesquels l'ensemble des informations lui sera fourni.

- **Les explications concernant la baisse des dépenses par type d'investissement, notamment pour renouvellement**

Un objectif de GrDF consiste à améliorer le taux d'utilisation du réseau existant (densification). Le montant des investissements est donc moins important.

Concernant le renouvellement des réseaux, GrDF oriente sa politique travaux sur des facteurs de risque identifiés au niveau national, comme évoqué lors de la présentation du programme travaux 2011 dans vos locaux, le 18 février dernier. Aujourd'hui, cette politique est axée sur la sécurisation du réseau (plan de vannage) et renouvellement des branchements sensibles.

3 / 6

3. **Sécurité et qualité de la distribution de gaz**

- **La comptabilité des dépenses de la maintenance à la maille de la concession**

Pour 2009, GrDF a fourni le montant des dépenses à la maille de la concession, reconstitué par l'application d'une clé de répartition fonction du linéaire des ouvrages de la concession.

- **Les raisons des baisses observées pour la surveillance par le VSR**

Les fréquences de visites sont tous les 4 ans pour le réseau MP et tous les ans pour le réseau BP. Les tournées du VSR sont réalisées par grappes ; certains secteurs étant plus denses que d'autres, des variations de linéaires surveillés d'une année sur l'autre peuvent être observées.

Le SIGERLy communiquera le nom de la commune susceptible de ne pas avoir été visitée en 2008 et 2009, pour vérification par GrDF.

- **La démonstration de la surveillance annuelle du réseau basse pression, exploité sur la concession**

La procédure de surveillance des réseaux a été modifiée par GrDF. Un géo-référencement des tournées est en cours, et permettra pour l'exercice 2011 de prendre en compte votre demande.

- **Ensemble des données relative à la PC pour canalisation acier à partir de 2010 et annuellement**

- **Résultats des mesures de PC et non conformités**

GrDF ne communique pas les valeurs de potentiels anormaux. Il s'agit d'indicateurs à sa disposition pour la mise en œuvre de sa politique de maintenance des canalisations en acier.

L'arrêté du 13 juillet 2000 (annexe RSDG 13.1) impose des obligations réglementaires de contrôle périodique des réseaux métalliques.

Les DREAL sont chargées de contrôler la bonne application de la réglementation ; Toutefois, elles ne font pas elles-mêmes de contrôle sur le réseau (agrément ministériel à GRT-Gaz pour réaliser ces contrôles sur l'ensemble des réseaux – distribution et transport).

GRT Gaz informe les DREAL des éventuelles anomalies et délivre à chaque URG une attestation d'inspection du réseau contrôlé, éventuellement accompagnée de remarques, que nous tenons à votre disposition.

- **Le nombre de fuites détectées par type d'ouvrages pour 2009 et les années suivantes**

Une synthèse sera transmise par GrDF.

- **Les raisons de la hausse du nombre d'appel, notamment le nombre d'appels manque de gaz**

Depuis la mise en place de la PGR, la politique d'intervention a été modifiée au sein de GrDF ; Les interruptions de fourniture sont plus courantes, d'où une augmentation du nombre d'appels pour « manque de gaz ».

- **Les éléments liés aux incidents pour la concession. Une meilleure cohérence entre les données CRAC et les fichiers de Contrôle**

La liste des incidents sera fournie pour le contrôle, avec la précision « en » ou « hors » concession, afin de relier les deux informations. Le CRAC prendra également en compte cette demande, en étant plus explicite sur les périmètres indiqués.

- **Politique en matière d'incidents, en particulier pour les deux communes des la concession qui connaissent des taux d'incidents élevés en 2009 : Francheville et Couzon au mont d'Or**

Pour la commune de Francheville, une étude des incidents a permis d'identifier la cause ; Il s'agit de la présence d'eau dans les canalisations, ayant engendré un nombre important de dysfonctionnements des détenteurs à l'hiver 2009. Des travaux ont été réalisés en 2010, afin de « sécher » les canalisations.

Pour la commune de Couzon au Mont d'Or, le peu d'événements ne rend pas possible une analyse pertinente. Un retour d'expérience sera réalisé sur deux ans (2009 et 2010).

4 / 6



- Les actions envisagées pour améliorer la situation, notamment concernant la hausse des incidents « autres natures » et ceux pour « manque de gaz sans fuites »
 - Les actions envisagées pour enrayer la hausse des incidents sur branchements
- 95% des incidents concernent les branchements collectifs, conduites d'immeuble et conduites montantes. Un inventaire a été réalisé sur ces ouvrages, afin de construire un plan de maintenance spécifique pour en améliorer la fiabilité.
L'inventaire sera consolidé au fur et à mesure de la réalisation de la maintenance préventive sur ces équipements.
- Justification baisse importante des clients coupés
 - L'analyse sur la baisse du nombre d'usagers coupés par rapport au nombre d'appels pour manque de gaz
- Lors de la réunion du 2 février 2011, une comparaison des sources utilisées par le SIGERLy en 2009 par rapport aux années précédentes a été réalisée ; La donnée indiquée en 2009 correspond au nombre d'interruptions de fourniture suite à incidents, alors que les données des années précédentes indiquaient également le nombre d'interruption de fourniture pour Dépose Pose Compteur. Une liste exhaustive par commune a été fournie par GrDF le 2 mars 2011 précisant les interruptions de fourniture pour incident, ainsi que celles pour DPC.
4. Service rendu aux usagers
- Le maintien d'indicateurs annuels stables à la maille de la concession pour les enquêtes de satisfaction
- GrDF tentera de maintenir stable ces indicateurs, à vocation interne.
5. Comptable et financier
- La stratégie face au vieillissement des ouvrages
 - La justification et les actions pour améliorer l'écart comptable / technique, et l'augmentation du taux d'amortissement
 - Les explications des écarts entre la base technique et comptable pour les canalisations et les actions pour pallier ces différences
- La fiabilisation des données patrimoniales est un enjeu majeur de GrDF. L'ensemble des actions entreprises en ce domaine permet de constater une amélioration de la cohérence des états inventaires des canalisations.
Pour autant, une égalité parfaite est difficile à envisager au vu des dates prises en compte selon les bases en fin d'année, sur un exercice comptable ou l'autre.
Nous continuons à fiabiliser ce processus qui reste sous une surveillance attentive.
- Le montant des provisions utilisées au cours de l'année et celles constituées pour les renouvellements futurs
- GrDF a l'obligation, conformément à l'article 3 du contrat de concession, d'assurer le maintien en état normal de service des ouvrages concédés. Les modalités financières mises en œuvre pour remplir cette obligation constituent une décision de gestion d'entreprise.
Seul le montant des provisions utilisées est communiqué.
- Les montants par commune versés pour la RODP chaque année
- Cette action a été réalisée en 2009 ; suite à la demande du concédant, ces montants seront communiqués chaque année.
- La part de la RODP reversée aux gestionnaires de voirie
- Cette demande, non formulée par le concédant pour le contrôle 2009, sera prise en compte pour l'exercice 2010.
- La confirmation que GrDF procède à la mise à jour de l'inventaire technique pour les autres ouvrages (Conduites d'immeubles, conduites montantes, ...) et les mesures pour assurer la cohérence entre les deux bases techniques et comptables des autres ouvrages.

5 / 6

Le projet de recensement des ouvrages collectifs est toujours en cours au niveau national. Toutes les régions n'ont pas le même degré d'avancement et un retour d'expérience national est nécessaire ; les corrections d'inventaires ne seront pas possibles avant cette échéance.

En complément, vous trouverez ci-dessous la synthèse des documents fournis suite aux demandes de vos services :

Information	Date d'envoi
Âge moyen des canalisations 2008 et 2009	13/08/2010
Nombre de branchements collectifs par commune 2008 et 2009	13/08/2010
Ouvrages de détente par commune 2009	13/08/2010
Vannes et robinets de réseau par commune 2008 et 2009	13/08/2010
Réaffectation des canalisations abandonnées 2009	13/08/2010
Complément apporté concernant la pression et le diamètre	02/03/2011
Données comptables par commune	13/08/2010
Répartition des appels par signalisation d'origine 2009	13/08/2010
Cause des incidents 2009	13/08/2010
Communes qui ont fait l'objet d'une surveillance par le VSR	13/08/2010
Complément sur la longueur totale surveillée 2008 2009 en VSR et à pied	30/09/2010
Nombre d'indices de fuites et nombre d'indices confirmés sur les réseaux 2008 et 2009 (via VSR et surveillance des ouvrages collectifs)	13/08/2010
Surveillances des vannes 2008 et 2009	13/08/2010
Surveillance des branchements 2008 et 2009	13/08/2010
Détails plus précis sur les compteurs traités (à soufflets, à pistons rotatifs) 2008 et 2009	13/08/2010
Données clientèles par commune 2009 hors ICS	13/08/2010
Canalisations par commune et par pression	13/08/2010
Explication des dates indiquées dans la base patrimoniale	30/09/2010
Surveillance de la protection cathodique	30/09/2010
Pyramide des âges par décennie	30/09/2010
Le nombre de postes de détente	30/09/2010
Dépenses pour la maintenance reconstituées à la maille de la concession	30/09/2010
Liste des B/I 2008 et 2009	30/09/2010
Etude complète B/I Tassin la Demi-Lune	30/09/2010
Justification absence réseau BPC	30/09/2010
Information sur les prises de branchements à déclenchement intégré	25/10/2010
Bilan RODP pour les communes du SIGERLy pour 2008, 2009 et 2010	25/10/2010
Définition des zones PCS sur la concession, ainsi que les valeurs journalières de PCS pour le mois de janvier 2009	02/03/2011
Complément sur le fichier des canalisations abandonnées (pression, diamètre)	02/03/2011
Liste du nombre d'interruptions de fourniture pour incident et Pose – Dépose de compteur	02/03/2011
Synthèse des fuites par type d'ouvrages	02/03/2011

Les éléments suivant sont à vous fournir :

Ensemble des données cartographiques	15/03/2011
--------------------------------------	------------

6 / 6

ANNEXE 2

Courrier GrDF Cartographie Saint Didier au Mont d'Or


GrDF
Gaz Réseau
Distribution France

SIGERLY
21 SEP. 2011
ARRIVÉE

Région Rhône-Alpes Bourgogne
Pôle collectivité locale
VIP
66 rue de la Vilette
69425 Lyon cedex 03
Tél. : 04 72 34 92 00
Fax : 04 72 34 92 09
www.grdf.fr

Pierre ABADIE
Président du SIGERLY
28, rue de la Baisse
69627 VILLEURBANNE CEDEX

Lyon, le 20 septembre 2011

Vos réf. : AD/MB/08-938
Interlocuteur : Adeline PETIT
Tél. : 04 72 34 92 07 / 06 20 14 76 71
E-mail : adeline.petit@grdf.fr

Objet : Dommage aux ouvrages Saint Didier au Mont d'Or

Monsieur le Président,

En avril 2008, vous nous aviez alerté sur un incident sur ouvrage, lié à une profondeur erronée sur notre cartographie.

Vos services, lors de nos rencontres périodiques ont demandé des justificatifs sur la mise à jour de la zone en question sur notre cartographie, information qui leur a été confirmée lors de la réunion du 1^{er} juin 2011.

Vous trouverez en annexe la copie du plan justifiant que la canalisation, avenue de la république, est indiquée avec une sous profondeur de 40 cm.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugerez nécessaire.

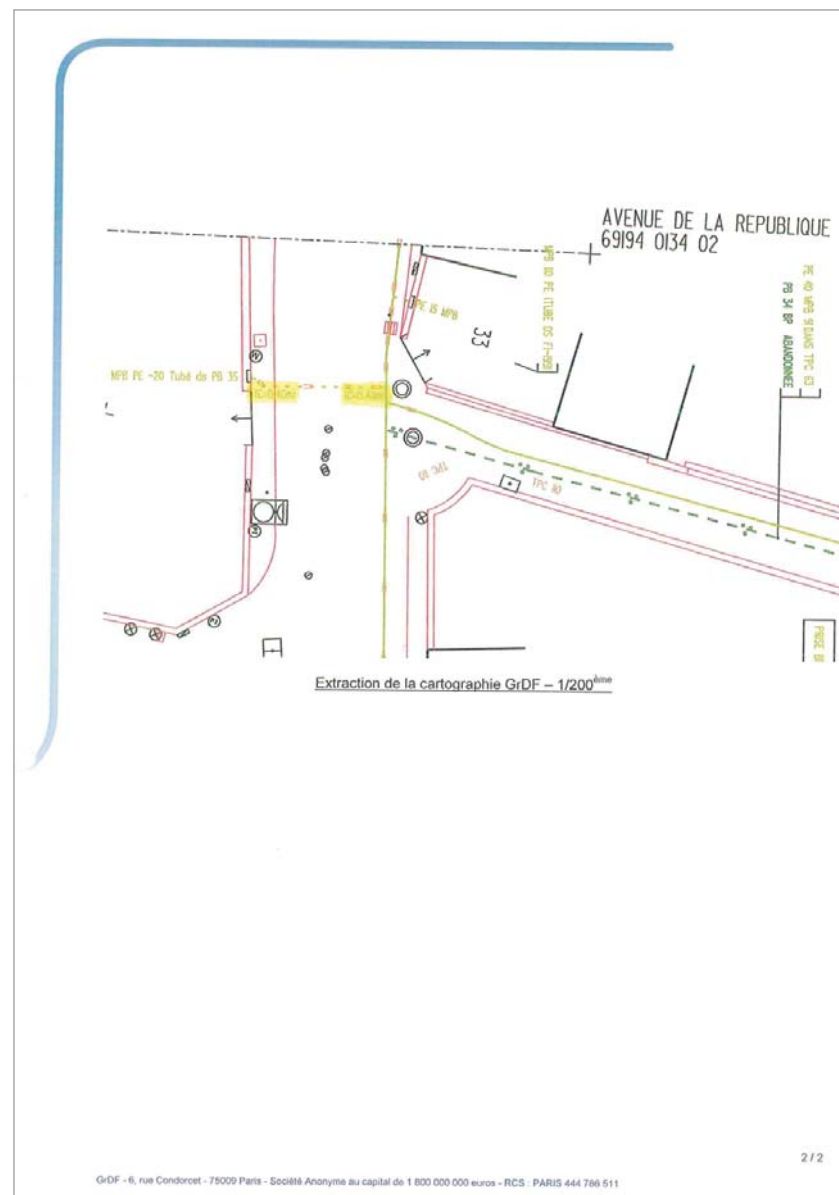
Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus distinguées.

Hugues MALINAUD
Directeur Territorial Lyon Métropole

PJ : extraction de la cartographie au n°33 rue de la république, à Saint Didier au Mont d'Or

1 / 2

GrDF - 6, rue Condorcet - 75009 Paris - Société Anonyme au capital de 1 800 000 000 euros - RCS - PARIS 444 786 511





Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise • 28 rue de la Baisse 69627 Villeurbanne cedex
Tél. 04 78 84 98 27 • Fax 04 78 84 69 99 • info@sigerly.fr • www.sigerly.fr